

ETUDE AGRICOLE

Etude agricole dans le cadre du PLUi

Communauté de
communes de la
Moivre à la Coole

DOSSIER SUIVI PAR :

Estelle MILLON

Chargée de mission Urbanisme et Territoires

Tél : 03 26 64 95 04

Email : estelle.millon@marne.chambagri.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
METHODOLOGIE	2
1. Etapes de réalisation du diagnostic agricole	2
2. Limites méthodologiques.....	3
PARTIE 1 « DIAGNOSTIC AGRICOLE »	4
1. Une population agricole très présente mais en diminution.....	4
2. Un territoire occupé majoritairement par les terres agricoles	9
3. Une activité d'élevage minoritaire	14
4. Une transformation et commercialisation des productions en lien avec les autres territoires.....	15
5. Un bâti agricole très présent dans les villages.....	17
6. L'évolution constante de l'agriculture	19
7. Les contraintes et difficultés rencontrées	22
PARTIE 2 « BIODIVERSITE, ENERGIE ET CLIMAT ».....	24
1. La préservation de l'eau et l'agriculture.....	24
2. Les éléments de biodiversité se développent dans les exploitations agricoles	25
3. Les épandages concernent une partie du territoire	26
4. La progression des énergies renouvelables sur une partie du territoire	27
PARTIE 3 « ETUDE PROSPECTIVE AGRICOLE ».....	29
1. Synthèse des enjeux agricoles	29
2. Analyse AFOM (Atouts Faiblesses / Opportunités Menaces)	30
3. Les enjeux définis par le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne	31
4. Hiérarchisation des enjeux agricoles	31
5. Scénarii de développement de l'agriculture	32
PARTIE 4 « PROPOSITIONS EN VUE DE LA DEFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE ET DE L'ELABORATION DU PLUi ».....	34
1. Le contexte favorable au développement des circuits-courts, à la certification des exploitations agricoles, et à la préservation des terres agricoles	34
2. Les soutiens financiers bénéfiques au développement de l'agriculture.....	35
3. Préconisations à prendre en compte dans le PLUi	36
4. Indicateurs de suivi pour le PLUi	37
5. Les pistes d'actions pour le projet de territoire.....	37
CONCLUSION.....	39
LISTE DES ANNEXES.....	40

INTRODUCTION

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC), dotée de la compétence Urbanisme, a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

La collectivité est située dans le Pays de Châlons-en-Champagne, entre les villes de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François. Avec ses 9 499 habitants en 2018, répartis sur 28 communes, représentant une densité moyenne de 19,3 habitants/km², la CCMC est un territoire rural où l'agriculture est l'une des principales activités économiques, tant en termes de surfaces cultivées que d'emplois.

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) accompagne la CCMC dans l'élaboration de son PLUi. Elle a confié à la Chambre d'Agriculture de la Marne la réalisation d'une étude agricole dans le cadre du PLUi.

L'objectif de cette étude est de fournir à la collectivité des éléments d'aide à la décision pour l'élaboration de son PLUi et d'aller plus loin dans le cadre d'un éventuel projet agricole.

Cette étude apporte une vision globale de l'agriculture sur le territoire, par rapport à la situation des exploitations agricoles, au bâti agricole et aux projets de développement. Les difficultés pour exploiter et les besoins des exploitants sont également mis en avant. La priorisation des enjeux agricoles permettra à la collectivité d'affiner son projet de territoire.

Dans un premier temps, la méthodologie suivie lors de cette étude est présentée ainsi que les difficultés rencontrées lors de la phase de récolte de données auprès des exploitations agricoles.

L'étude permet de mettre en évidence les caractéristiques des exploitations agricoles du territoire. Ensuite, un focus est fait sur les interactions entre l'agriculture et la biodiversité, l'énergie et le climat.

Ces éléments permettent d'affiner les enjeux agricoles du territoire. Enfin, des propositions en lien avec l'agriculture sont mises en évidence pour la définition du projet de territoire et de l'élaboration du PLUi.

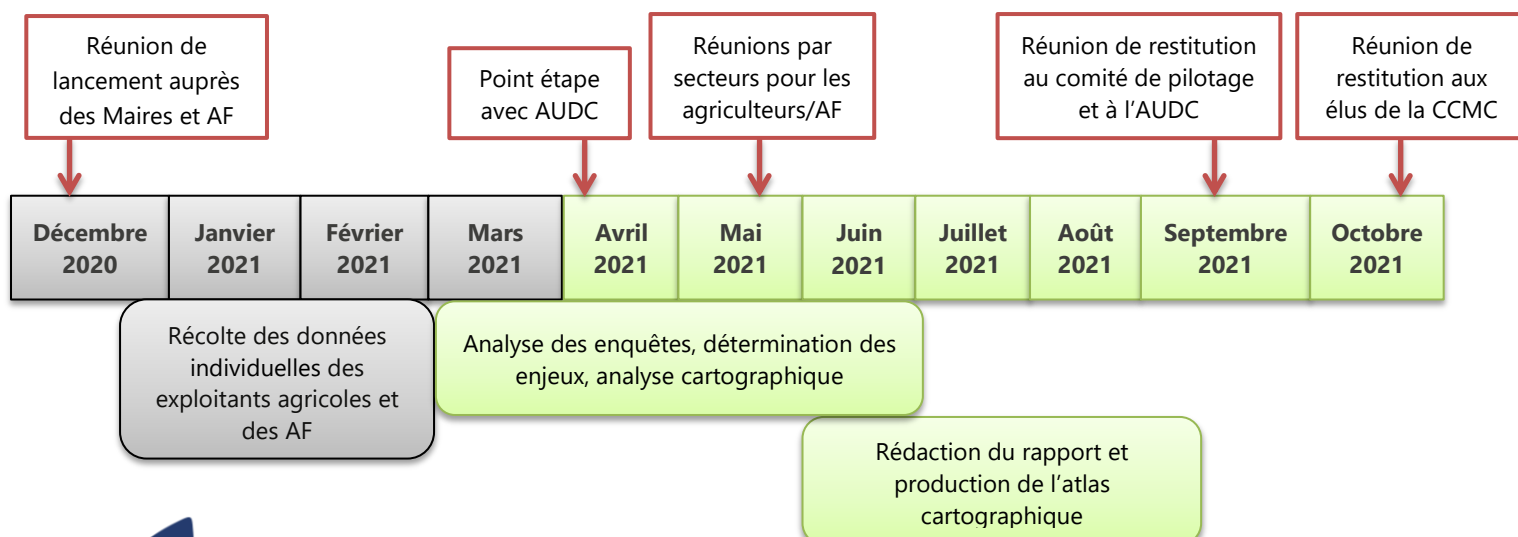
METHODOLOGIE

1. Etapes de réalisation du diagnostic agricole

Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'AUDC tout au long pour l'informer de l'état d'avancement de l'étude agricole.

Cette étude s'est déroulée en plusieurs phases :

- Une première réunion de lancement destinée aux élus et aux représentants agricoles (présidents d'Association Foncière (AF) et représentants locaux du syndicat agricole majoritaire de la Marne (FDSEA51)) des vingt-huit communes a eu lieu le 9 décembre 2020. Elle a permis d'expliquer la démarche du diagnostic agricole, le PLUi et ses enjeux. Les participants ont été sollicités pour sensibiliser les exploitants agricoles à la démarche.
- Des enquêtes individuelles ont été réalisées auprès des exploitations agricoles. Les chefs d'exploitation ont eu la possibilité d'y répondre en ligne, via un questionnaire à compléter et en renseignant leurs bâtiments agricoles sur un portail cartographique (*cf annexe 1*). Les exploitants ont été contactés par mail et par téléphone. Des permanences par regroupement de communes ont eu lieu dans les mairies pour ceux qui souhaitaient échanger, du 12 au 25 janvier 2021. Les objectifs étaient de répertorier les bâtiments des exploitants agricoles, localiser les parcelles à enjeux et les projets, recenser les difficultés de circulation ou autres.
- Les données agricoles des documents d'urbanisme les plus récents ont également été prises en compte.
- Les données récoltées ont été cartographiées et analysées par Système d'Information Géographique (SIG) via l'outil de la Chambre d'Agriculture « Géo ». Des analyses thématiques ont été réalisées par commune puis à l'échelle de la CCMC.
- Une présentation des premiers résultats aux exploitants agricoles s'est déroulée par groupements de communes du 18 au 26 mai 2021 (*cf annexe 2*). Elle a également permis d'aborder les thématiques liées aux enjeux environnementaux avec l'appui du chargé de mission de l'AUDC. La concertation avec les exploitants présents a permis d'affiner et prioriser les enjeux agricoles définis.
- Après remise de ce rapport, une réunion de restitution de l'étude permettra de présenter les enjeux agricoles du territoire et les préconisations aux élus de la CCMC.



2. Limites méthodologiques

Les limites de cette analyse et des éléments présentés portent sur :

- le contexte sanitaire : il n'a pas permis de multiplier les réunions de présentation de la démarche auprès de tous les exploitants agricoles du territoire, ce qui aurait permis de mieux les mobiliser. Le contexte nécessitait de limiter les réunions et le nombre de participants, ainsi que les contacts.

- la communication sur la démarche : un article dans la Marne Agricole avait été rédigé, de même, une communication sur le site de la Chambre d'Agriculture a été publiée. Néanmoins, certains agriculteurs contactés n'étaient pas forcément au courant de la démarche. De plus, il y a eu des amalgames avec la démarche de recensement général agricole au niveau national qui a eu lieu en même temps.

Il aurait donc été préférable de réunir tous les exploitants agricoles par groupement de communes, au lancement de la démarche, pour qu'ils aient tous la même information et mieux les mobiliser pour l'étude.

Aussi, toutes les dates de réunions ont été communiquées aux Mairies, aussi bien pour les permanences que pour les réunions de secteur.

- la récolte des données : 69% des exploitations ont participé au recueil d'informations via le questionnaire, 74% des exploitations de la CCMC ont été localisées.

Certaines communes ont été plus participatives, ce qui peut être expliqué par la présence d'enjeux agricoles plus importants. D'autre part, certains agriculteurs ont été sollicités lors de l'élaboration récente du document d'urbanisme de leur commune. Ils ont probablement considéré qu'il n'était pas nécessaire de participer à cette nouvelle démarche.

Aussi, le processus d'enquête et de cartographie à réaliser en ligne a peut-être freiné certains agriculteurs.

- l'analyse des données : seules les informations communiquées dans les questionnaires ont été intégrées à l'analyse, certains questionnaires étant partiellement complétés.

Néanmoins, le taux de participation est satisfaisant et peut donner une image représentative de l'activité agricole du territoire.

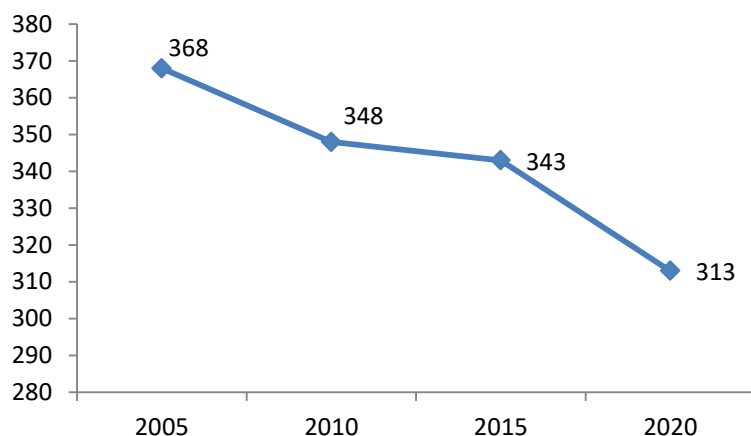
Les chiffres présentés dans l'étude se basent sur les enquêtes des exploitants agricoles, sauf si une autre source est indiquée. Pour les communes où une seule exploitation ou aucune n'a répondu, la donnée n'a pas été indiquée, pour respecter la confidentialité des données.

PARTIE 1 « DIAGNOSTIC AGRICOLE »

1. Une population agricole très présente mais en diminution

1.1. Des exploitations agricoles en diminution

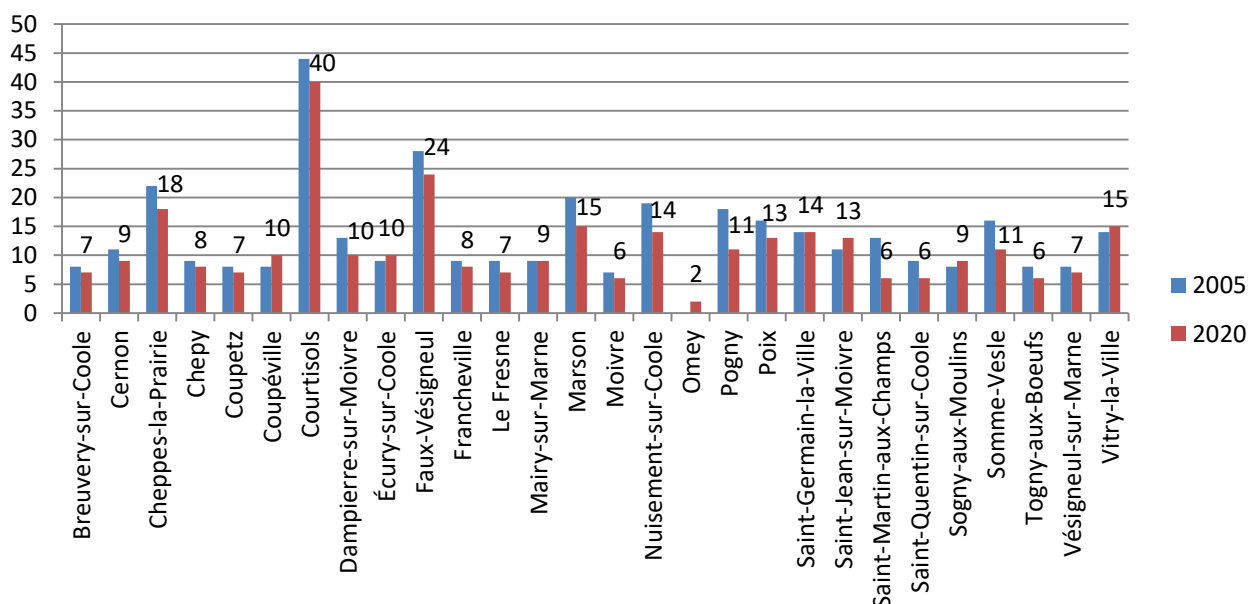
Evolution du nombre d'exploitations agricoles sur la CCMC (source MSA)



On recense 313 exploitations agricoles en 2020. Le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de la CCMC continue de diminuer depuis 15 ans. Elle a perdu un peu plus de 50 exploitations sur cette période, soit une diminution de 10% en 15 ans.

Cette tendance est aussi observée au niveau national.

Nombre d'exploitations agricoles par commune (source MSA)

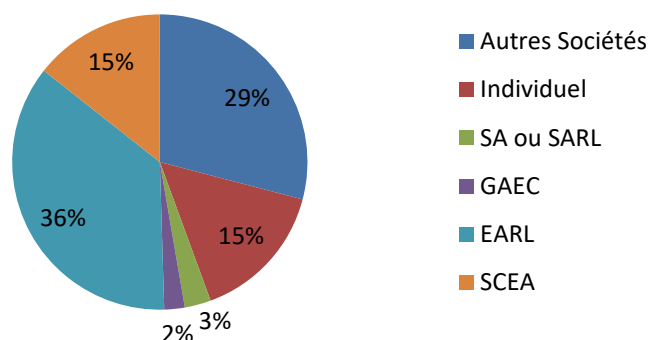


On retrouve le plus d'exploitations agricoles sur les communes de Courtisols, Faux-Vésigneul et Cheppes-la-Prairie. La commune d'Omev présente moins de 5 exploitations agricoles. Cela s'explique en partie par les surfaces plus ou moins importantes de ces communes.

Depuis 2005, et même depuis les années précédentes, la majorité des communes de la CCMC a connu une baisse du nombre d'exploitations. Les communes où on observe la plus forte baisse du nombre

d'exploitations agricoles ces 15 dernières années sont Saint-Martin-aux-Champs avec une perte de plus de 50% d'exploitations, Pogny, Saint-Quentin-sur-Coole et Somme-Vesle, avec pour toutes une baisse de plus de 30%. Seules les communes de Coupéville, Saint-Jean-sur-Moivre, Ecury-sur-Coole, Sogny-aux-Moulins et Vitry la Ville ont bénéficié de la création d'une ou 2 exploitations supplémentaires en 15 ans.

Proportion de chefs d'exploitations par forme juridique de l'entreprise (source MSA 2020)

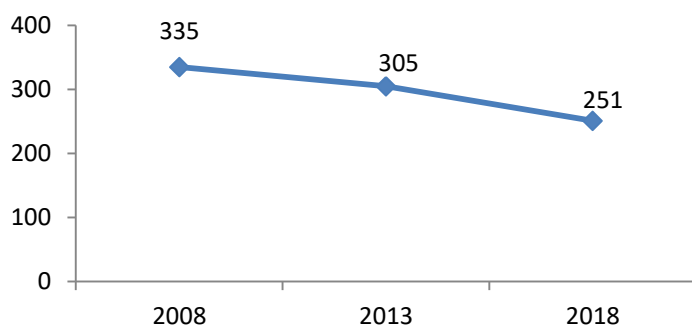


L'agrandissement des exploitations a favorisé le développement des formes sociétaires. La majorité des exploitations du territoire est sous forme sociétaire. La forme juridique la plus utilisée est l'EARL. On observe les mêmes tendances pour la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC) et la Communauté de communes de la Région de Suippes (CCRS)

Il est à noter qu'un agriculteur peut gérer plusieurs exploitations agricoles suivant ses activités.

1.2. Des exploitants agricoles de plus en plus âgés et en diminution

Evolution du nombre d'agriculteurs exploitants (source Insee)



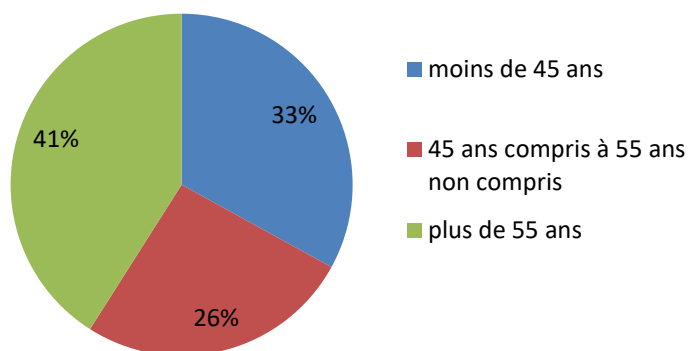
En 2018, 251 exploitants sont recensés sur le territoire. Le nombre d'exploitants agricoles continue de diminuer depuis au moins 10 ans, il a baissé de 25% en 10 ans.

Il est à noter que plusieurs exploitants peuvent gérer une seule exploitation agricole.

Beaucoup d'exploitants sont partis à la retraite sans successeurs, en divisant leur exploitation pour d'autres agriculteurs ou en conservant leurs terres, mais en faisant appel à des prestataires agricoles. C'est ce qui est appelé le travail à façon.

Ces phénomènes d'agrandissement d'exploitation agricole et de perte d'attrait pour le métier due en partie aux conditions de travail, peuvent expliquer la baisse du nombre d'exploitations et d'exploitants.

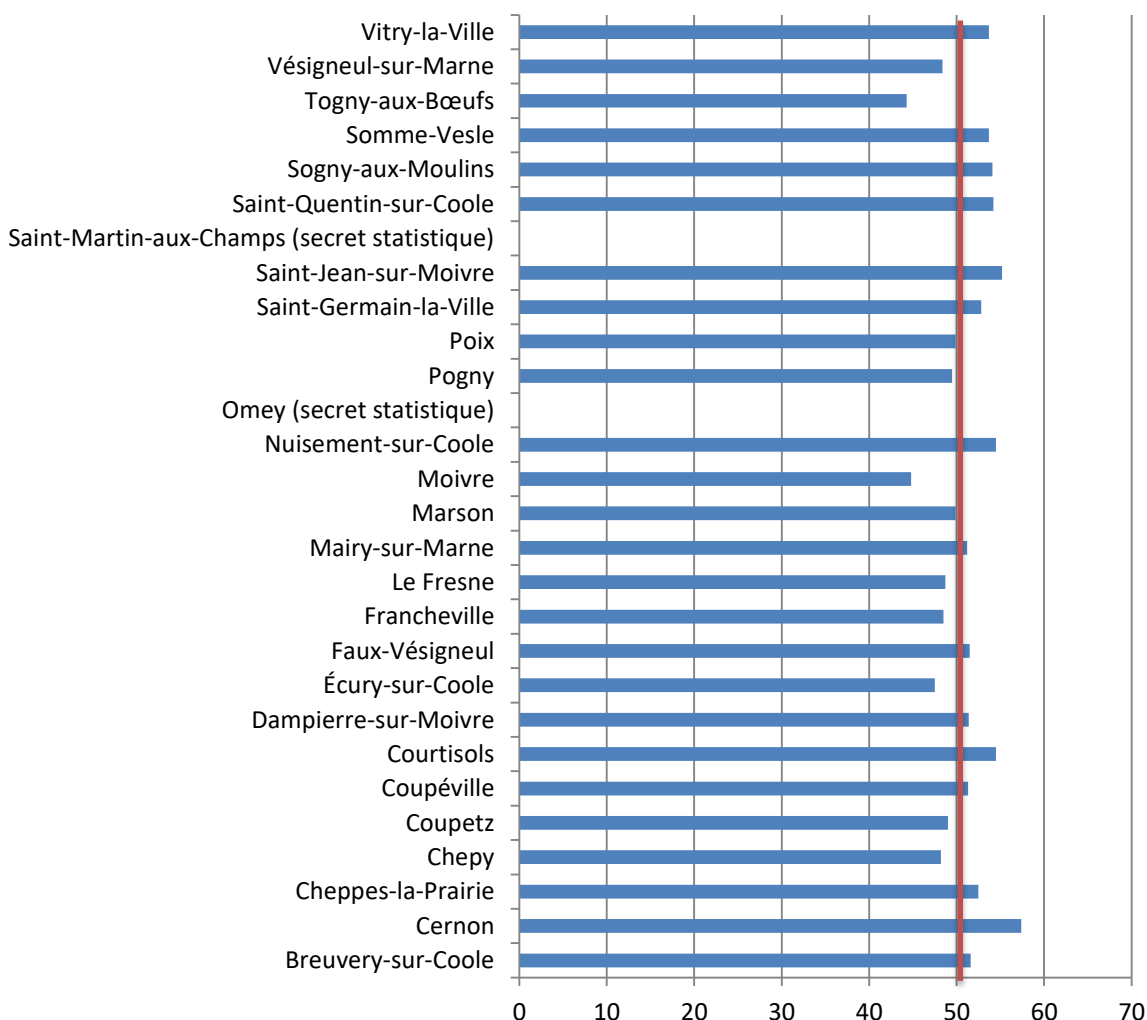
Tranches d'âges des exploitants agricoles du territoire



La majorité des exploitants agricoles du territoire se situe dans la tranche d'âge de plus de 55 ans.

L'âge moyen des exploitants du territoire est d'environ 51,7 ans. A titre comparatif, celui de la CAC est de 51,3 ans et celui de la CCRS est de 49,3 ans.

Age moyen des exploitants agricoles suivant leur commune (Source MSA 2020)



Pour la moitié des communes du territoire, l'âge moyen des exploitants est égal ou dépasse 50 ans. Les enjeux de transmission d'exploitation agricole seront plus importants dans ces communes. Aucune commune ne présente un âge moyen des exploitants agricoles inférieur à 44 ans.

Les agriculteurs continuent d'exploiter de plus en plus tard. S'il n'y a pas de transmission de leur exploitation dans les prochaines années, il risque d'y avoir de moins en moins d'exploitants agricoles.

sur le territoire. Il pourrait donc y avoir plus d'exploitants extérieurs au territoire, et donc plus de flux de circulation, de moins en moins de bâtiments agricoles utilisés et donc des espaces en mutation. Cela s'observe déjà sur certaines communes où le nombre d'exploitants a fortement chuté.

1.3. Des emplois agricoles bien présents sur le territoire

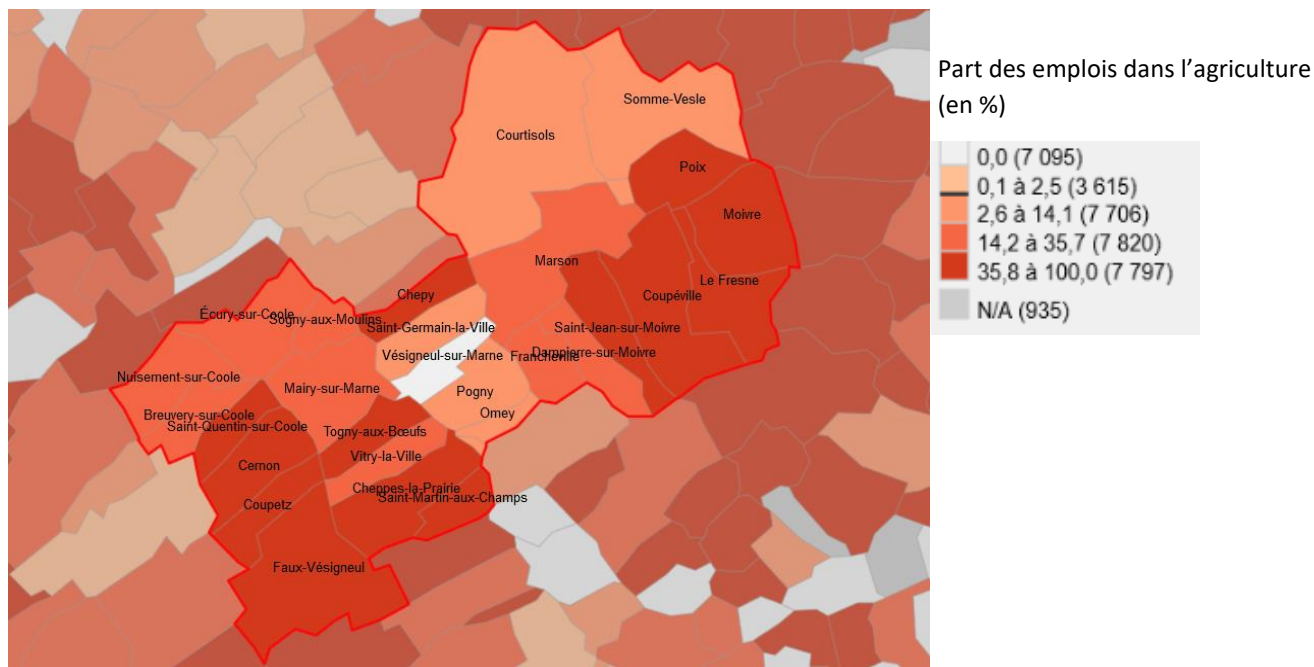


Figure 1 : Part des emplois dans l'agriculture en 2017 (source Insee 2017)

La part d'emplois dans l'agriculture représente environ 40% des emplois en moyenne dans les différentes communes du territoire. Un tiers des communes ont une part d'emplois dans l'agriculture supérieure à 50%. Cela montre que l'activité agricole est prédominante sur un grand nombre de communes de la CCCMC. Elle est plus importante dans les communes les moins peuplées et dans la Vallée de la Coole et la Vallée de la Moivre.

Entre 2007 et 2017, d'après l'INSEE, la CCCMC a perdu 4% d'emplois agricoles sur son territoire. En 2017, la part des emplois agricoles à l'échelle de la CCCMC est de 17,8%, alors qu'elle est de 7,3% dans la Marne.

En moyenne, d'après les enquêtes, les exploitations agricoles du territoire emploient 1,3 équivalents temps pleins (ETP) et 2,8 saisonniers. Le nombre d'ETP par exploitation est souvent proche de 1 pour les exploitations dont l'orientation technico-économique est les grandes cultures, nécessitant peu de main d'œuvre. Seuls 23% des exploitations ont déclaré avoir au moins un salarié, et 29% des exploitations font appel à des saisonniers. Il s'agit surtout des exploitations qui ont une activité de diversification aux grandes cultures, c'est-à-dire de la culture légumière ou de l'élevage. Les activités de tri et récolte des légumes nécessitent en effet plus de main d'œuvre.

D'après l'Insee, en 2018, le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche comptait 91 établissements actifs, soit 28,4% des établissements du territoire, ce qui en fait le deuxième secteur d'activités. Néanmoins, il n'est recensé que 133 postes salariés dans ce secteur d'activité, soit 8,8% des postes du territoire, le plaçant en avant dernière place par rapport aux autres secteurs d'activités.

Les coopératives agricoles présentes sur le territoire (cf. 4.1.) génèrent également des emplois dans les communes de la CCCMC.

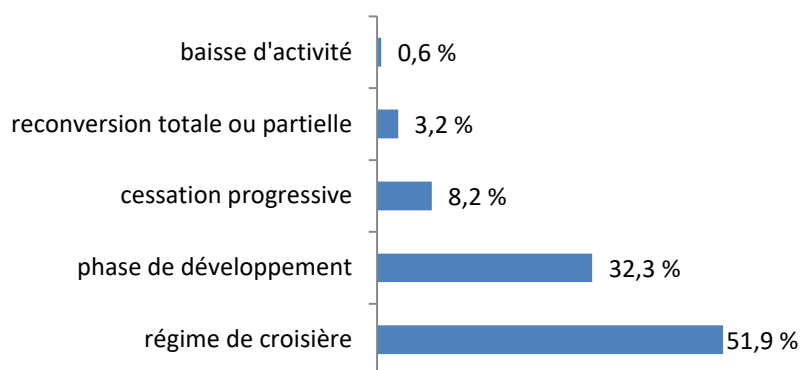
Les exploitants qui n'ont pas forcément de salariés réalisent de l'entraide avec d'autres exploitations, ont du matériel en commun, cela permet de bénéficier de main d'œuvre pour les gros travaux, le semis, l'arrachage des cultures de type pomme de terres, betteraves et les moissons.

Parmi les exploitants enquêtés, 70% indiquent qu'ils réalisent du travail en commun avec d'autres exploitants et 41% font partie d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Ainsi, les CUMA identifiées sont au nombre de 13, dont 11 sur le territoire de la CCMC : Cheppes-la-Prairie, Coupetz, Coupéville, Dampierre-sur-Moivre, Faux-Vésigneul, Francheville, Mairy-sur-Marne, Nuisement-sur-Coole, Poix, Saint Quentin-sur-Coole, Somme Vesle. Les deux autres CUMA utilisées sont celles de Saint-Rémy-sur-Bussy et Saint-Ouen-Domprot.

Ces CUMA pourraient avoir besoin de bâtiments pour stocker leur matériel, soit en réemploi de bâtiments agricoles existants soient en construction de nouveaux bâtiments.

1.4. La transmission des exploitations agricoles à envisager

Situation des exploitations agricoles



Plus de la moitié des exploitations agricoles se considère en régime de croisière, c'est-à-dire sans projet particulier d'évolution. Ceci est à mettre en corrélation avec l'âge moyen des chefs d'exploitations du territoire.

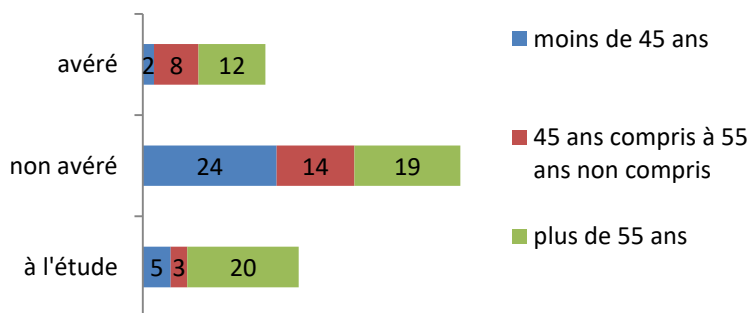
Un peu plus de 30% des exploitations est en phase de développement. Plus de 10% des exploitations agricoles du territoire est en cessation progressive ou en reconversion totale ou partielle d'activité.

Il y aura donc besoin d'anticiper les besoins de ces exploitations pour leurs projets de nouvelles constructions ou diversification à court terme et moyen terme. De même pour les exploitations en cessation, il sera opportun d'anticiper le changement de destination des bâtiments agricoles ou leur réemploi.

Un peu plus de 30% des exploitations agricoles interrogées pourraient être concernés par une transmission de leur exploitation à court ou moyen terme.

Plus d'un tiers des exploitants agricoles de plus de 55 ans n'a pas encore réfléchi à la transmission, par ailleurs, pour un peu plus d'un tiers d'entre eux, la transmission est à l'étude.

Etat de la transmission des exploitations suivant l'âge des exploitants



Sur le nombre d'exploitations qui ont déclaré à court terme envisager la cessation de leur activité, seul 27% ont indiqué que leur transmission d'exploitation était avérée.

La majorité des transmissions se fait dans le cadre familial. Le nombre d'installations de chefs d'exploitation agricole oscille autour de 10 depuis dix ans, sur le territoire, d'après les chiffres de la MSA.

Les exploitations agricoles qui cessent peuvent aussi être démembrées entre des exploitations agricoles voisines.

Enjeux liés au maintien des exploitations agricoles et leurs emplois

- Accompagner la transmission des exploitations agricoles du territoire pour éviter la perte d'exploitations agricoles
- Assurer le renouvellement des générations
- Maintenir l'emploi agricole sur le territoire

2. Un territoire occupé majoritairement par les terres agricoles

2.1. Un territoire présentant deux typologies de régions agricoles

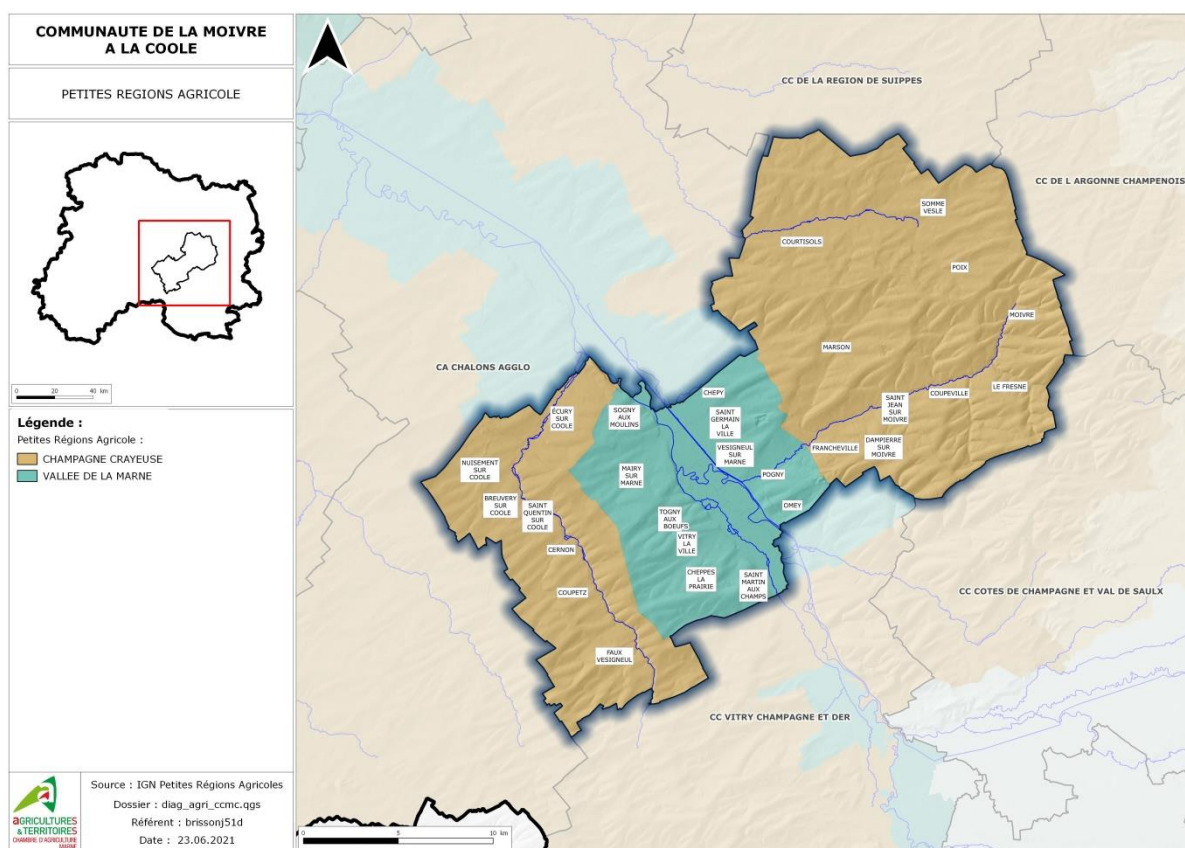


Figure 2 : Les petites régions agricoles de la CCMC

On distingue deux petites régions agricoles sur le territoire : la Champagne crayeuse qui s'étend au nord et au sud du territoire ; et la Vallée de la Marne qui se situe au centre de la CCMC.

La Champagne crayeuse a des caractéristiques qui facilitent l'exploitation agricole, la perméabilité du sol crayeux permet de filtrer l'eau et de conserver les réserves en eau dans le sol. Le potentiel

agronomique est important sur ce territoire, grâce à l'apport d'éléments minéraux et organiques permettant de compenser un sol peu fertile au départ.

La Vallée de la Marne est quant à elle plus humide, composée d'alluvions, elle est soumise aux aléas d'inondation. Sa qualité agronomique est un peu plus faible que la champagne crayeuse.

2.2. Un territoire couvert essentiellement par des terres agricoles

La CCMC est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) marnaise où la part de surface occupée par des terres agricoles est la plus importante, et même au niveau de la région Grand Est, avec presque 93% de son territoire occupé par des terres agricoles.

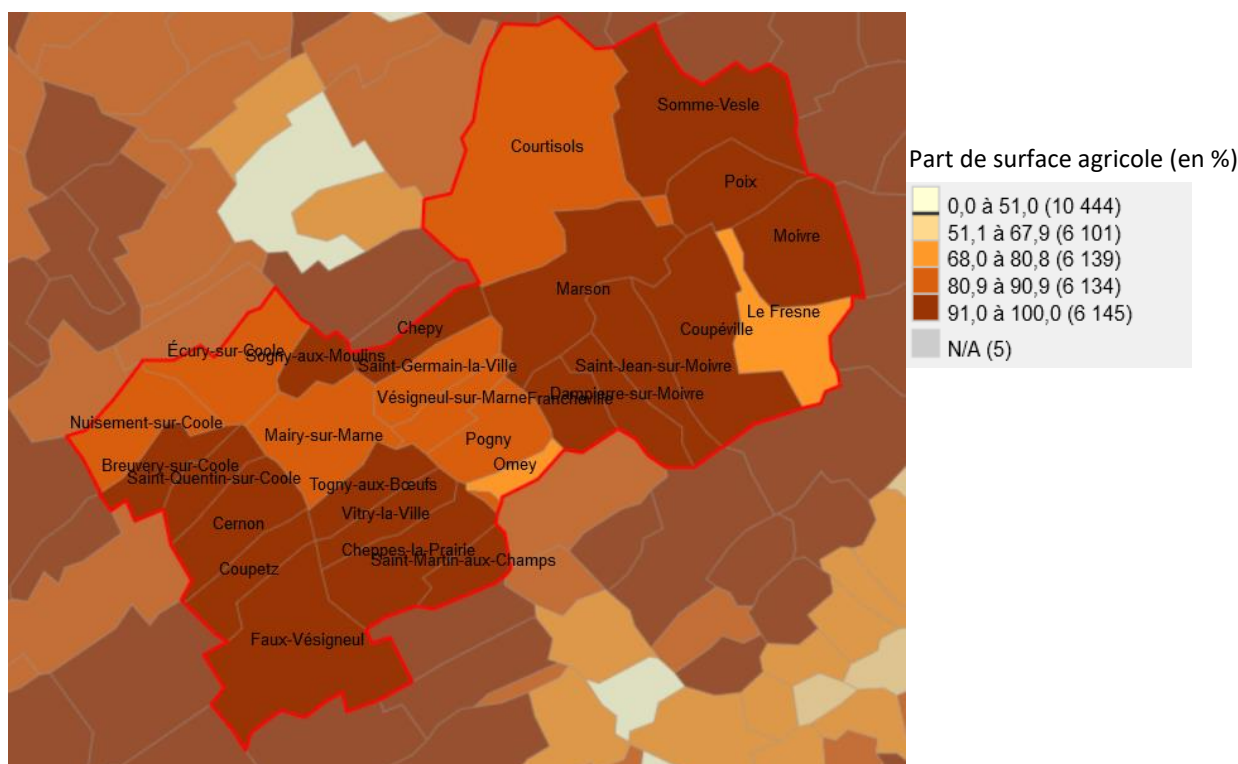


Figure 3 : Part de surfaces agricoles par commune (Source Corinne Land Cover 2018)

La majorité des communes de la CCMC a plus de 90% de sa surface occupée par des terres agricoles. Les communes de Le Fresnoy et Omev sont les deux communes où les terres agricoles ne représentent respectivement « que » 80,5% et 73,8% de leur territoire. Au niveau de la CCMC, ces deux communes sont celles qui ont la plus grande surface boisée ou de milieux semi-naturels sur leur territoire.

La SAU totale déclarée à la PAC sur le territoire est de 42 584 ha, pour 515 exploitations (source ASP 2019). Cela signifie que 60% des exploitations ayant leur siège sur le territoire, y cultivent et donc que 40% d'exploitants extérieurs viennent également cultiver sur le territoire. Il faut donc prendre en compte ce phénomène dans les problématiques de circulation agricole entre les communes.

La superficie moyenne agricole déclarée à la PAC en 2019 sur les communes du territoire est de 1521 ha. La plus petite superficie agricole déclarée est à Omev, avec 257 ha, et la plus grande superficie agricole est à Courtils, avec 5478 ha. Ceci est en corrélation avec la superficie totale de ces communes.

2.3. Une orientation technico-économique tournée vers les grandes cultures

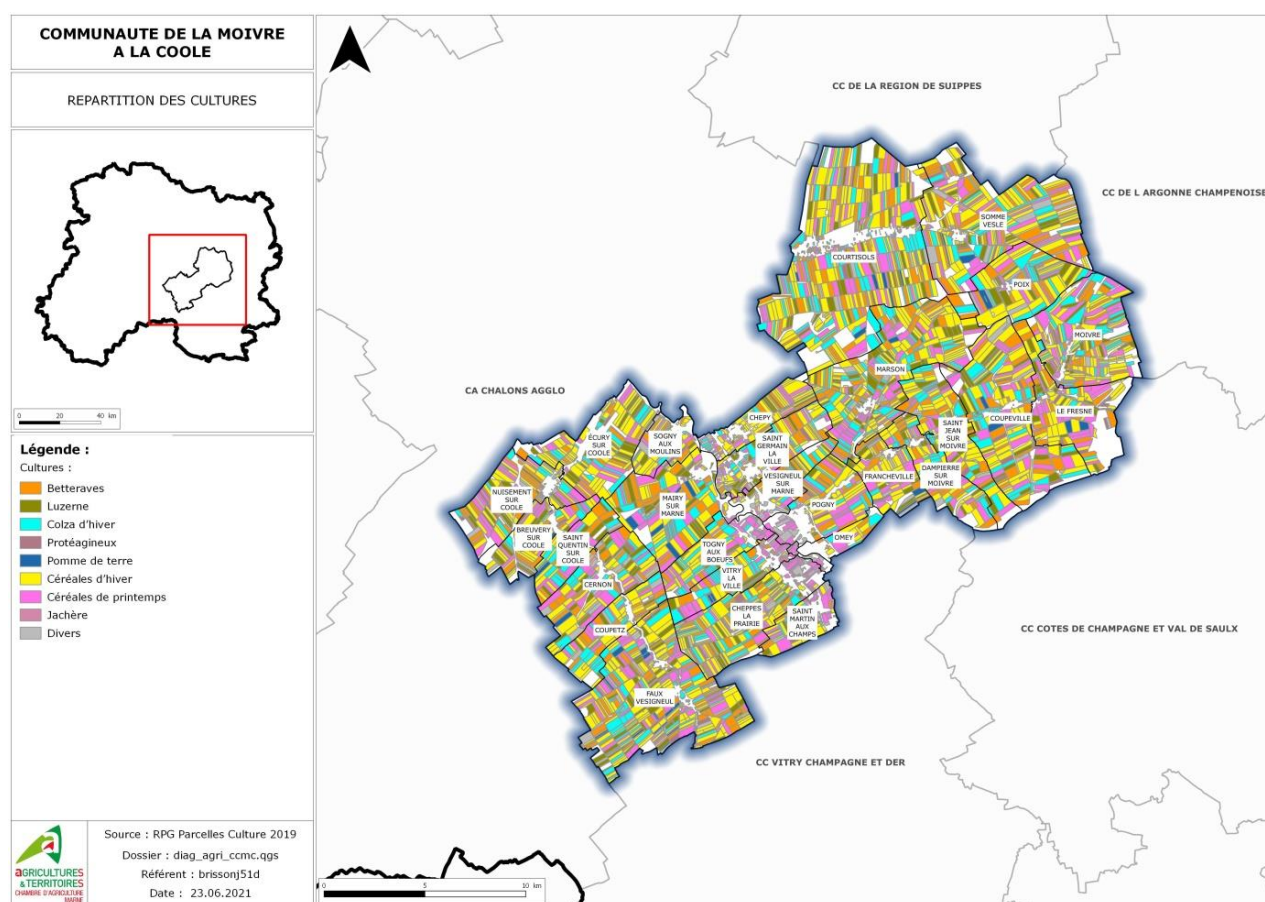


Figure 4 : Les surfaces agricoles de la CCMC

L'orientation technico économique majoritaire des exploitations du territoire est les grandes cultures/polyculture.

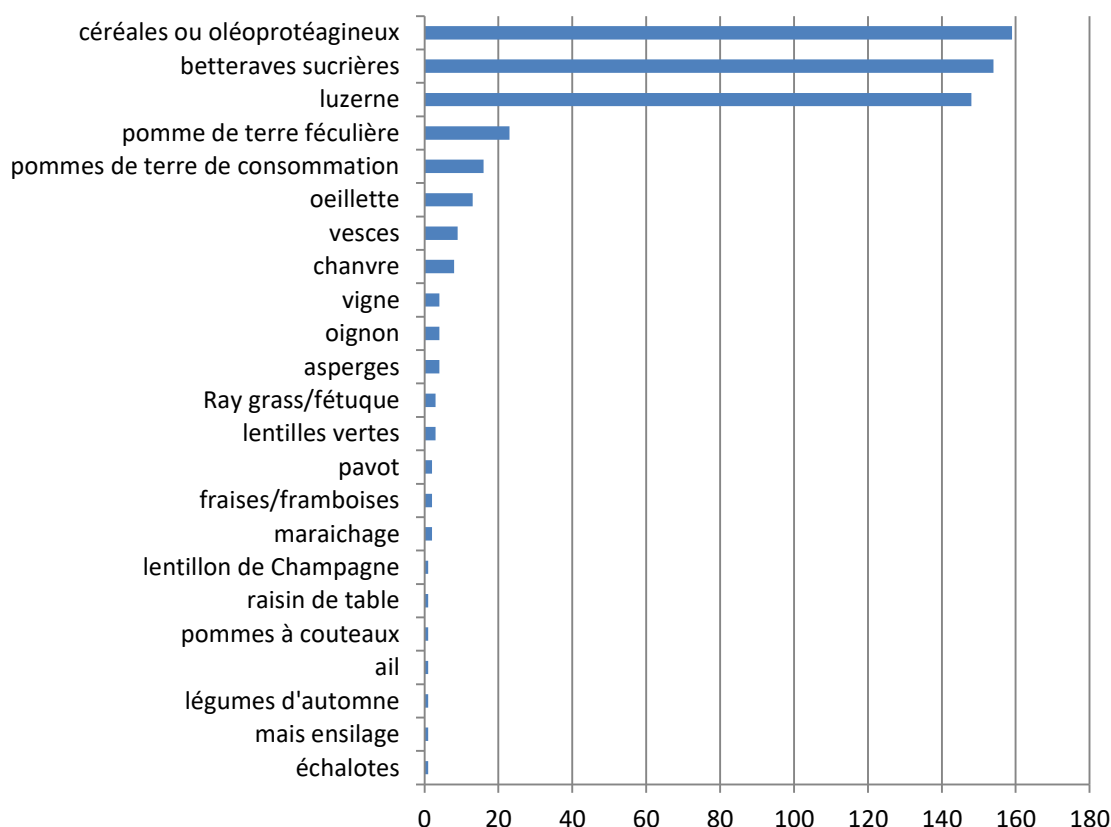
Les productions cultivées sur le territoire sont assez classiques, les grandes cultures sont majoritaires. On retrouve principalement les céréales/oléoprotagineux (blé, orge, pois, colza...) pour un peu plus de 50% de la SAU du territoire et des productions industrielles comme les betteraves sucrières (15% de la SAU), la luzerne (10% de la SAU), les pommes de terre féculières (1.2% de la SAU) (Source RPG 2019). Concernant l'évolution des types de cultures, le blé tendre, l'orge et les oléagineux sont de plus en plus cultivés, alors que le colza, maïs et protéagineux le sont de moins en moins (Source RPG). L'évolution des cultures dépend principalement des débouchés possibles.

Certains exploitants se sont également diversifiés vers des légumes de plein champs comme la pomme de terre de consommation, l'asperge, l'oignon ou vers les légumineuses comme la lentille. L'oeillette et le chanvre sont également des cultures bien présentes sur le territoire.

On retrouve également quelques productions fruitières qui restent très minoritaires : fraises, framboises, pommes, raisin.

Le maraichage est encore peu développé sur le territoire, on dénombre seulement 5 exploitations maraîchères.

Types de culture par nombre d'exploitations

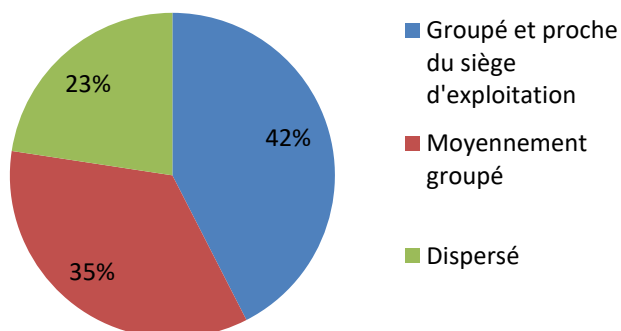


D'après les informations récoltées, la SAU moyenne des exploitations du territoire est d'un peu plus de 162 ha. Il y a eu une augmentation de la SAU depuis 2010, elle était de 140 ha en moyenne sur le territoire, d'après le recensement général agricole (RGA). Cela s'explique par la diminution du nombre d'exploitations et l'agrandissement des exploitations agricoles.

2.4. Un parcellaire plutôt groupé mais générant des flux de circulation

L'exploitation des cultures est facilitée par les remembrements qui ont eu lieu sur les différentes communes et les échanges parcellaires qui ont pu avoir lieu depuis. Le réseau de chemins entretenus par les associations foncières (AF) permet une bonne circulation entre les sièges d'exploitation et les parcelles agricoles.

Etat du parcellaire des exploitations agricoles



Plus de 40% des exploitants jugent que leur parcellaire est groupé par rapport à leur siège d'exploitation.

Certains exploitants agricoles cultivent des parcelles en dehors de la CCMC, surtout dans des communes voisines de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (Châlons Agglo), telles que L'Epine, Sarry, Montcetz, Coolus, Bussy-Lettrée, des communes du Pays Vitryat comme La Chaussée-sur-Marne, Maisons-en-Champagne, Vanault-le-Châtel, Bussy-le-Repos... De même, les agriculteurs de territoires voisins viennent dans les communes de la CCMC pour cultiver.

L'utilisation de matériel en commun entraîne également du flux de circulation entre les communes du territoire, mais aussi vers l'extérieur de la CCMC.

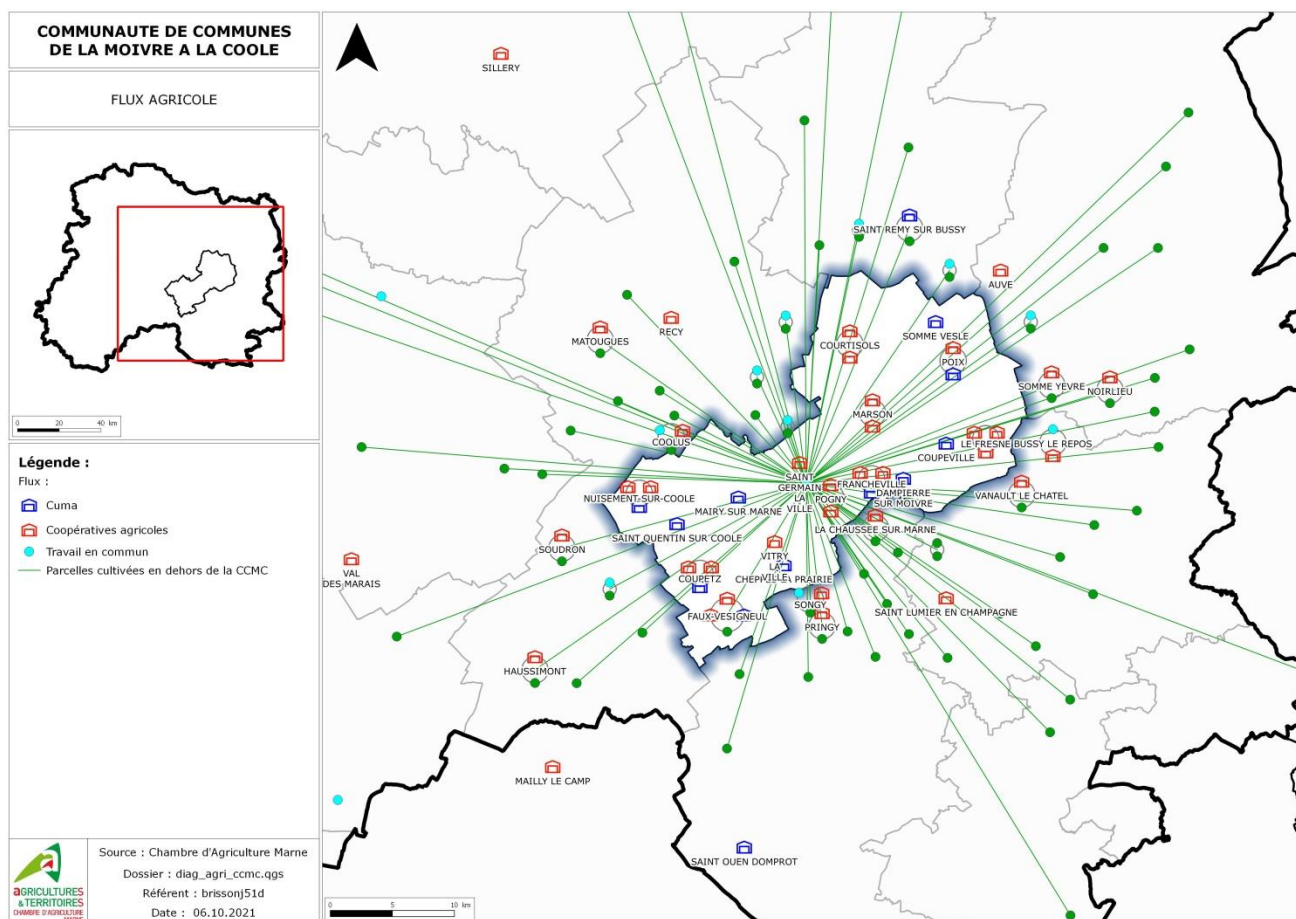


Figure 5 : Carte des flux agricoles de circulation sur la CCMC avec les territoires voisins

2.5. Les exploitations certifiées se développent sur le territoire

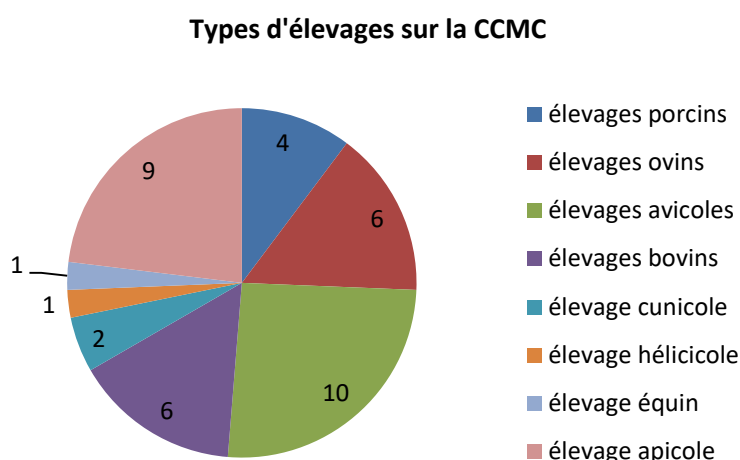
On dénombre douze exploitations qui se sont engagées en conversion en agriculture biologique en 2019 (source Agence bio). Sept sont en cours de certification haute valeur environnementale (HVE) ou le sont déjà d'après les données récoltées. Deux exploitations agricoles de pommes de terre sont également certifiées Global Gap.

Enjeux liés au développement des exploitations agricoles

- Préserver les terres agricoles omniprésentes sur le territoire
- Permettre la diversification des exploitations agricoles
- Garantir de bonnes circulations entre les sites d'exploitation et de récolte
- Accompagner la certification des exploitations agricoles du territoire

3. Une activité d'élevage minoritaire

3.1. Une diversité d'élevages



On dénombre un peu plus d'une vingtaine d'élevages sur la CCMC.

Les élevages avicoles, bovins, ovins et porcins sont majoritaires.

Il n'y a qu'un seul élevage de poules pondeuses, les autres sont des élevages de volailles de chair, dont un élevage de poulets Label Rouge.

Pour les élevages bovins, il y a seulement un élevage de bovin lait en agriculture biologique. Les

autres sont des élevages de bovins viande ou taurillons à l'engraissement.

Les élevages ovins du territoire sont exclusivement destinés à la production de viande.

Sont compris dans ces données, l'exploitation agricole du lycée de Somme Vesle qui a un élevage de volailles Label Rouge et un atelier d'élevage de taurillons.

On dénombre 3 exploitants qui se sont diversifiés avec l'apiculture, et également au moins 6 exploitations qui sont exclusivement apicoles, sans surfaces cultivées.

En plus des élevages représentés dans le graphique, on note qu'une entreprise spécialisée dans l'élevage canin et une en élevage de chats ont également leur siège social sur le territoire. Aussi, un agriculteur a une activité de pension de chevaux. Un centre équestre, ferme pédagogique est également présent sur le territoire.

Parmi ces exploitations agricoles, quelques-unes n'ont actuellement plus d'animaux, le maintien de l'élevage et le devenir des bâtiments reste donc en suspens.

3.2. Une réglementation des élevages à prendre en considération

Les élevages sont soumis à des réglementations sanitaires, suivant le type d'élevage et d'installations. Ces réglementations imposent des distances à respecter pour l'implantation d'un élevage à proximité d'habitations et en réciprocity, un « local habituellement occupé par des tiers » ne peut être implanté à moins d'une distance identique.

Ce principe de réciprocity impose une distance réglementaire d'éloignement minimum de 50 mètres pour les élevages soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou de 100 mètres pour les élevages relevant du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par rapport aux habitations de tiers et aux zones d'activités fréquentées par le public (cf. annexe 3).

Cet éloignement concerne l'ensemble des installations : les bâtiments principaux hébergeant des animaux et leurs annexes quel que soit leur distance par rapport aux bâtiments d'élevage (stockages de déjections et ensilages, stockages de fourrage, salle de traite...).

Sur le territoire, 14 élevages (volailles, porcins, bovins) sont concernés par la réglementation des ICPE et 14 élevages (ovins, bovins) sont soumis au RSD.

Ces réglementations sont à prendre en compte pour les projets d'extension ou d'implantation de nouvelles installations liées à un élevage, de même pour les projets de futures zones urbaines. Sur la CCMC, seulement quelques élevages impactent la zone urbaine, sur les communes de Chepy, Courtisols et Faux-Vésigneul.

Enjeux liés à l'élevage

- Maintenir les sites d'élevage et ne pas entraver leur éventuel développement
- Préserver les sites d'élevage de l'urbanisation future en prenant en compte le principe de réciprocité
- Anticiper la reconversion d'anciens bâtiments d'élevage

4. Une transformation et commercialisation des productions en lien avec les autres territoires

4.1. Une commercialisation assurée en partie sur le territoire

Les céréales et oléoprotéagineux sont principalement vendus aux coopératives présentes sur le territoire, telles que Vivescia et Soufflet.

On retrouve 10 points de collecte :

- Coupetz (VIVESCIA)
- Courtisols (VIVESCIA)
- Francheville (VIVESCIA)
- Marson (VIVESCIA)
- Nuisement-sur-Coole (VIVESCIA)
- Pogny (SOUFFLET)
- St-Germain-la-Ville (VIVESCIA)
- Faux-Vésigneul (SOUFFLET)
- Le Fresne (VIVESCIA et SOUFFLET)

L'exportation des productions en dehors de la CCMC se fait ensuite par camions, ou par trains par exemple pour le point de collecte de Nuisement-sur-Coole.

Les exploitants font également appels à des négociants. Ces productions stockées sur l'exploitation sont majoritairement exportées au niveau national ou international.

De même, la luzerne est acheminée vers les coopératives Sun Deshy présentes sur le territoire à Francheville et Marson, ou vers France Luzerne à Pogny ou Luzéal à Recy.

Il y a également une entreprise qui commercialise la luzerne sur le territoire, la SARL Laurent à Poix.

Les cultures industrielles comme la betterave et la pomme de terre de fécule sont envoyées aux coopératives Cristal Union et Téréos, à Sommesous et Haussimont.

Pour les pommes de terre de consommation, les contrats sont essentiellement réalisés avec la société Mac Cain, située à Matougues.

Ces entreprises sont proches du territoire mais génèrent néanmoins des flux de camions importants lors des récoltes.

Les productions diversifiées comme le chanvre, les fruits rouges, les oignons, sont livrées à des coopératives de départements voisins telles que la Chanvrière de l'Aube, les Fruits rouges de l'Aisne, la Beauce Champagne Oignon dans le Loiret...

4.2. Le développement des circuits-courts se poursuit

Le développement des circuits-courts est assez récent sur le territoire, de plus en plus d'exploitations vendent en direct leurs productions. Cela suit une tendance nationale et répond aux besoins des consommateurs.

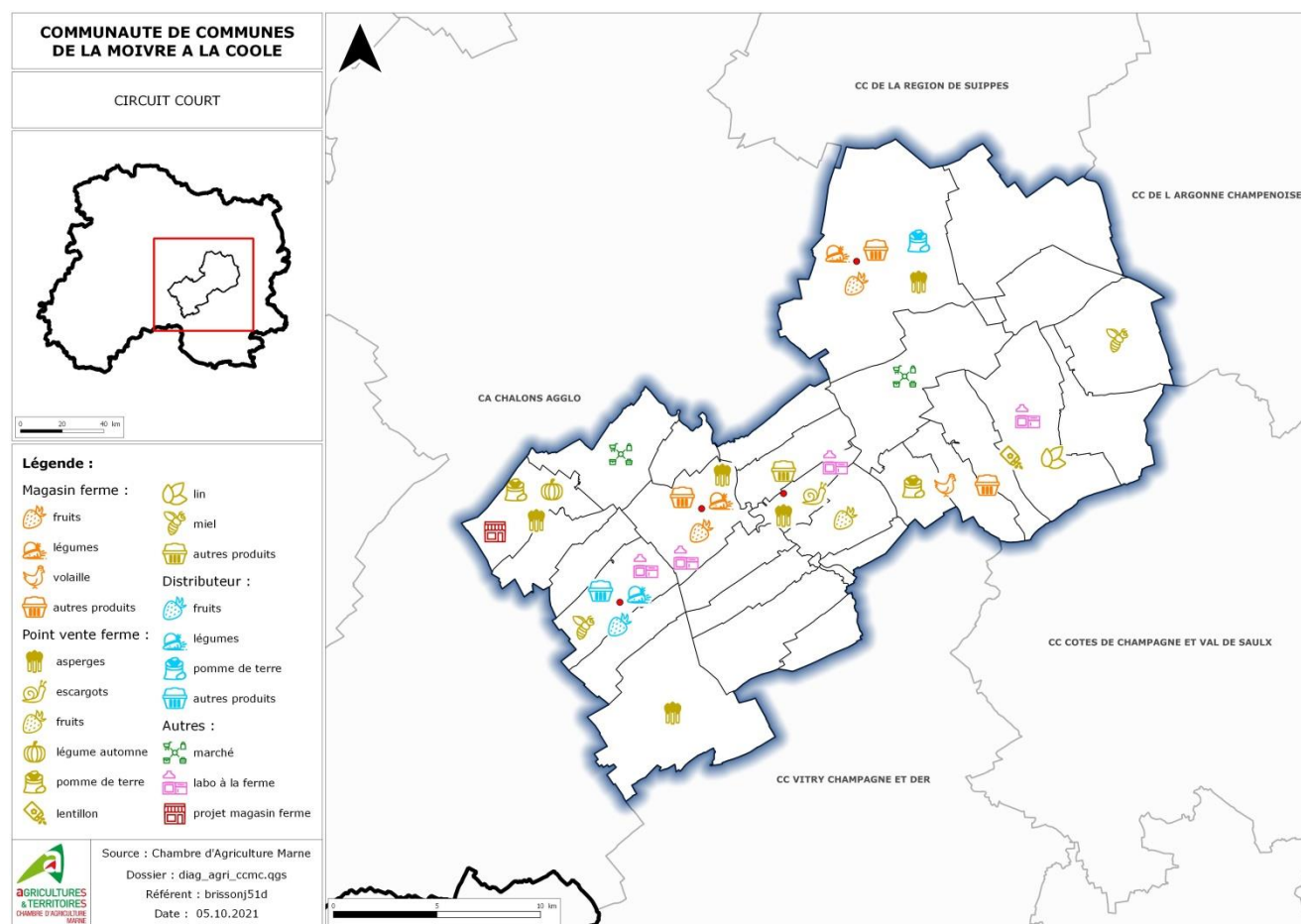


Figure 6 : Carte des circuits courts sur la CCMC

Vingt-deux exploitations aux productions diversifiées déclarent réaliser de la vente directe, de légumes ou produits animaux (Cf. annexe 4 pour le détail). On dénombre un peu plus d'une douzaine de point de vente à la ferme. Le producteur vend uniquement sa production ou aussi d'autres produits comme c'est le cas des magasins de vente à la ferme de Courtisols, Dampierre sur Moivre, Mairy-sur-Marne, Vesigneul-sur-Marne. Il y a également deux distributeurs automatiques sur le territoire, un à Cernon de plusieurs produits locaux et un à Courtisols pour les pommes de terre.

Certains producteurs qui n'ont pas forcément de point de vente, vendent également sur les marchés entre autres de Châlons-en-Champagne, Epernay, Ste Ménéhould mais aussi dans les magasins de producteurs comme celui de Châlons-en-Champagne, dans des distributeurs automatiques d'autres producteurs, sur les plateformes de vente en ligne de type Locavor, via des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), ou encore dans des petits magasins ou via des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Des exploitants vendent également leurs productions dans les départements voisins ou à Rungis.

Depuis peu il y a également l'organisation d'un marché de produits et d'artisanat local une fois par mois environ à Ecury-sur-Coole. On peut y retrouver des producteurs de la CCMC mais aussi d'autres communes.

Quelques céréaliers réalisent eux même la vente de leur production, via des sites spécialisés, des courtiers... Ils choisissent ainsi à quel moment ils vendent leur produit et à quel prix. Un producteur de luzerne vend également sa production au niveau national.

4.3. La transformation des productions est assurée majoritairement sur les autres territoires

Concernant les productions animales, certaines transformations ont lieu sur le territoire, mais les animaux sont majoritairement exportés. Ainsi :

- les volailles sont envoyées à l'abattoir de Caurel, un des producteurs a son propre abattoir à la ferme
- les bovins vont à Vitry le François ou dans les départements voisins (Rethel par exemple)
- les ovins sont envoyés en Haute-Marne ou dans le sud de la France
- les lapins, ils sont vendus à VOLAILLERS ET CAT
- un des producteurs de porcs abat ses animaux à Rethel et transforme ses productions à l'atelier de l'Epine

La plupart des producteurs de fruits et légumes réalisent leur transformation à la ferme. C'est le cas pour les producteurs de Cernon, Mairy-sur-Marne qui ont leur propre laboratoire de transformation. Sinon, certains transforment leurs productions végétales à Vouzy, dans la Meuse, ou à l'atelier de l'Epine.

Le producteur réalisant de la farine de lentillon effectue sa transformation à la ferme.

Enjeux liés à la commercialisation

- Maintenir les coopératives agricoles du territoire et leurs emplois
- Accompagner le développement des circuits courts
- Développer les circuits locaux de distribution
- Prendre en compte les flux liés à la vente des productions et à leur transformation

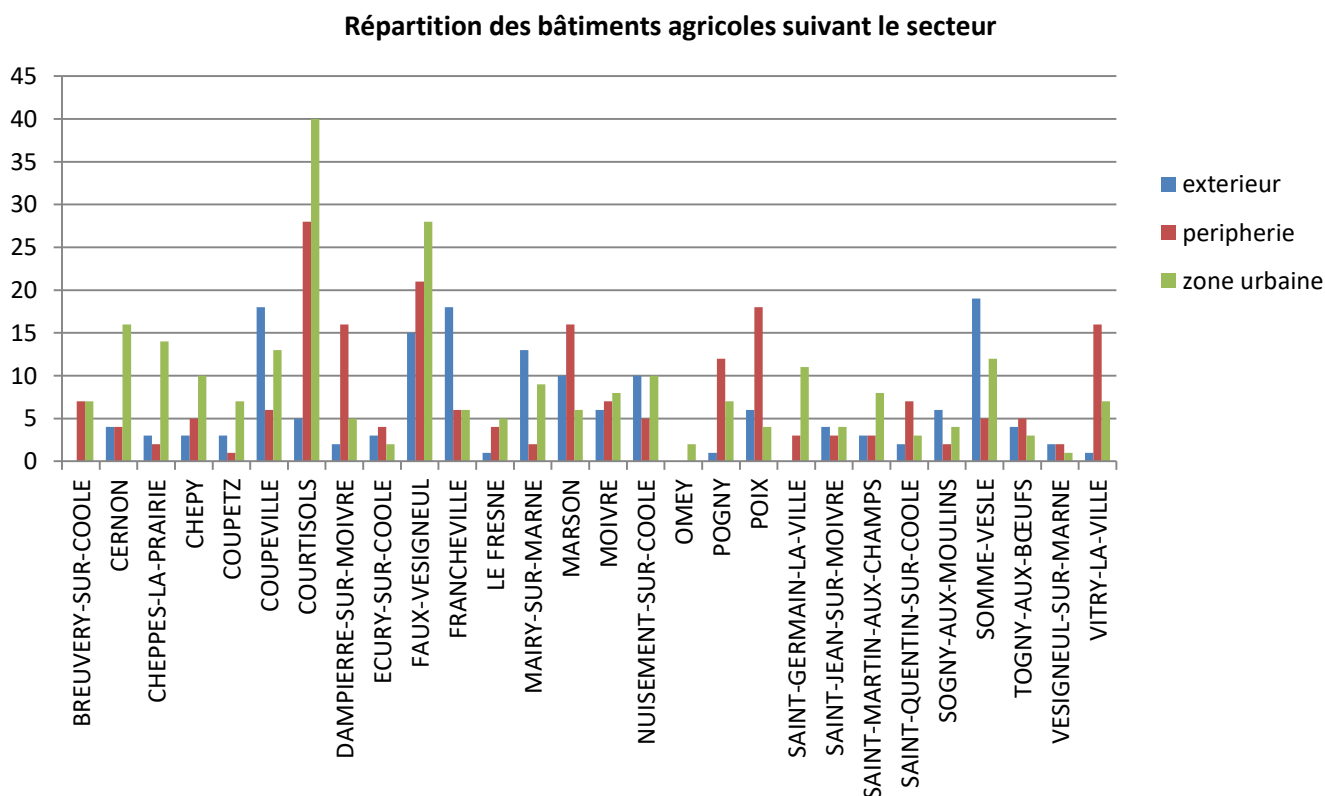
5. Un bâti agricole très présent dans les villages

Le détail de la localisation des bâtiments agricoles renseignés et coopératives se trouvent dans l'atlas cartographique par commune.

5.1. Des bâtiments agricoles et coopératives situées majoritairement en zone urbaine

Lors de la cartographie des données, nous avons distingué trois types de zones :

- La zone urbaine correspond à la zone bâtie ;
- La périphérie correspond à la zone à proximité directe de la zone urbaine ;
- L'extérieur correspond aux bâtiments plus éloignés



La majorité des bâtiments d'exploitation se situe dans les zones urbaines, pour plus de 40% d'entre eux. Une grande partie des bâtiments agricoles se trouve également en périphérie pour 33% d'entre eux. Les élevages se retrouvent plus en périphérie ou extérieur des zones urbaines.

Un tiers des communes présente plus de bâtiments en périphérie ou extérieur, par exemple Francheville, Mairy-sur-Marne, Dampierre-sur-Moivre, Marson, Pogny, Poix, Saint-Quentin-sur-Coole, Sogny-aux-Moulins ou encore Vitry-la-Ville.

Les exploitants font le choix de construire en périphérie pour que les engins agricoles évitent de traverser les villages ou pour générer moins de nuisance à proximité des habitations.

L'éloignement des constructions agricoles par rapport au siège d'exploitation peut être une contrainte en termes d'allongement de parcours, de raccordement aux réseaux et de risques de vols.

Les coopératives se trouvent majoritairement en zone urbaine ou périphérie, ce qui entraîne des flux de circulation au sein des villages.

5.2. L'avenir des anciens bâtis agricoles à déterminer

On retrouve encore de nombreux anciens corps de ferme qui sont plus ou moins utilisés pour stocker du petit matériel. Certains n'ont plus du tout de vocation agricole, il serait donc intéressant de prendre en compte ces espaces dans les possibles mutations de bâtis ou de les rénover. Néanmoins, ils sont majoritairement l'objet de rétention foncière.

Aussi, lors des cessations d'exploitations, lorsque les bâtiments ne sont pas loués, ils restent inoccupés et changent rarement de destination.

D'après les informations récoltées, à court ou moyen terme, un peu plus d'une vingtaine de bâtiments vont être moins utilisés ou démolis. Une quarantaine de bâtiments devraient faire l'objet d'extension ou de rénovation.

Enjeux liés aux bâtis agricoles

- Permettre la réhabilitation des anciens corps de ferme ou les prendre en compte comme possibles espaces mutables
- Permettre l'évolution des bâtiments agricoles existants
- Réfléchir à la destination du site de la coopérative qui cesse

6. L'évolution constante de l'agriculture

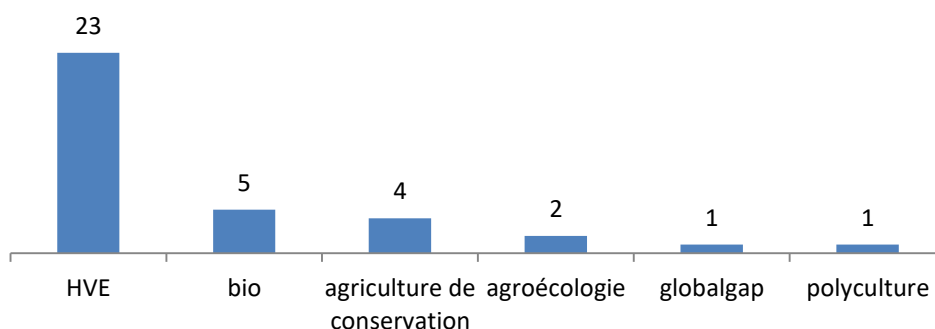
6.1. L'amélioration des pratiques culturales

Les agriculteurs cherchent à améliorer leurs pratiques ou à se diversifier. Plusieurs font partie de groupe d'études et de développement agricole (GEDA), ou de groupe innovants 30000, accompagnés par des conseillers de la Chambre d'Agriculture. Des expérimentations sont également menées, des essais sont réalisés en partenariat avec l'exploitation agricole du lycée de Somme Vesle.

D'autres sont engagés dans des centres d'étude technique agricole (CETA) ou dans un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) biodiversité à Tilloy et Bellay.

Les exploitants souhaitent faire évoluer leurs pratiques agricoles, face au changement climatique mais aussi pour être plus respectueux de l'environnement, en limitant les intrants par exemple. Plus d'une vingtaine d'exploitants souhaitent par exemple se tourner vers la certification HVE, plutôt à court terme, et quelques-uns en agriculture biologique ou en agriculture de conservation ou encore en agro-écologie.

Projets liés aux pratiques culturales



6.2. Les exploitants développent de nouveaux projets en fonction du contexte

Les agriculteurs évoquent souvent l'incertitude liée au contexte du marché et de l'évolution de la réglementation, cependant, certains agriculteurs nous ont fait part de leurs projets de diversification. Le but de la diversification est d'améliorer la valeur ajoutée sur l'exploitation.

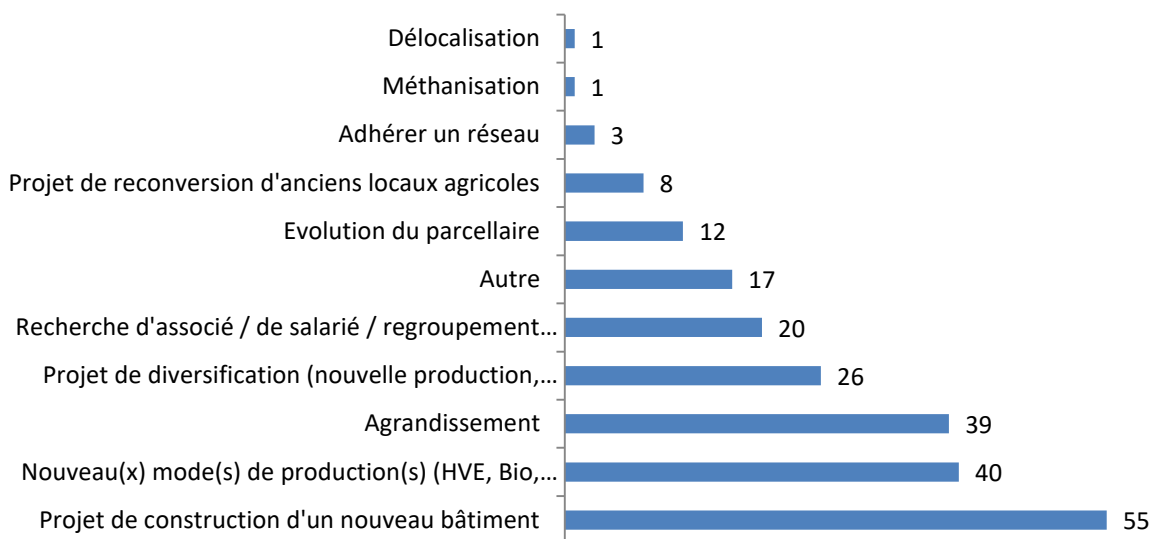
Aussi, les activités de prestations agricoles se développent de plus en plus. On observe de plus en plus d'exploitants agricoles qui créent des entreprises de travaux agricoles pour dégager un revenu supplémentaire, qu'il s'agisse de travaux d'épandage, broyage, récolte... Cela permet de répondre au besoin du travail à façon (cf. 1.2). On en recense plus d'une vingtaine sur le territoire.

Les exploitants envisagent également d'améliorer le fonctionnement de leur exploitation, soit en construisant de nouveaux bâtiments, soit en améliorant l'existant. Cela leur est parfois imposé de fait : lorsque des silos de récolte ferment ou pour améliorer leur revenu, grâce à une meilleure rémunération liée au stockage à la ferme.

D'autre part, certaines contraintes pourraient engendrer une remise en question des projets de bâtiments, par exemple l'augmentation du coût des matières premières pour la construction...

Pour améliorer le fonctionnement de leurs exploitations, certains agriculteurs souhaitent également développer le travail en commun, se regrouper ou encore faire évoluer leur parcellaire, s'agrandir en fonction des opportunités.

Projets d'évolution des exploitants agricoles



Une cinquantaine d'exploitants a indiqué souhaiter construire un nouveau bâtiment, dont une trentaine a précisé pour du stockage de céréales ou récolte. Ces projets sont sur du court terme voir moyen terme.

La quasi-totalité des projets de bâtiments agricoles recensés se situe plus en périphérie ou à l'extérieur de la zone urbanisée, pour plus de fonctionnalité ou pour éviter les conflits d'usage liés aux circulations ou aux nuisances.

Plus d'une quarantaine d'exploitants souhaite s'agrandir ou faire évoluer son parcellaire, selon les opportunités. Cela peut être le cas lors d'échanges parcellaires entre agriculteurs, ou lors d'une cession d'une exploitation qui est divisée entre plusieurs exploitants. La SAFER peut intervenir dans le cadre de ces cessions de terres ou encore des groupements foncier agricole (GFA). Cela permet d'installer des

jeunes ou de conforter des exploitations en place. Il existe deux GFA sur le territoire, d'après nos informations, celui d'Ecury-sur-Coole et celui de Vitry-la-Ville.

Une quinzaine d'agriculteurs envisage de se diversifier dans une nouvelle production, soit légumière, soit des cultures plus particulières comme le bambou ou les noisettes.

Certains souhaitent développer leur activité autour de la vente directe, en développant un point de vente ou un atelier de transformation. Quelques exploitants souhaitent développer une activité liée à l'élevage.

Il y a quelques projets de reconversion de bâtiments agricole ou de désaffectation d'anciens bâtiments plutôt situés en zone urbaine et qui deviennent moins fonctionnels pour les exploitants. Certains sont envisagés pour créer un point de vente à la ferme par exemple.

D'autres projets ont été évoqués, comme l'adaptation au changement climatique, la production d'énergie renouvelable (le photovoltaïque) ou le développement d'une activité de prestation.

Le détail de la localisation des projets de bâtiments agricoles renseignés et bâtiments en mutation se trouvent dans l'atlas cartographique par commune.

6.3. Le faible développement de l'agritourisme

Il n'y a pas de projet lié à l'agritourisme sur le territoire. Néanmoins, un gîte et des chambres d'hôtes liés à des exploitations agricoles sont recensés à Nuisement-sur-Coole et St-Germain-la-Ville. Il s'agit plutôt d'un tourisme d'étape pour les étrangers par exemple qui descendent via l'autoroute proche ou du tourisme d'affaire permis par la proximité de la ville de Châlons-en-Champagne.

Il n'y a qu'une seule exploitation certifiée Bienvenue à la Ferme, à Faux-Vésigneul.

La présence du Musée de la Bertaube à Somme-Vesle permet de pratiquer un tourisme rural, plutôt de proximité, et d'en apprendre sur la vie rurale de l'époque. Il n'y a pas d'événements actuellement réalisés sur la CCMC.

Il y a un potentiel de développement touristique autour des produits locaux et du tourisme vert, par exemple en vallée de Marne avec le développement de la voie verte cyclable le long de la Marne et du canal.

6.4. L'évolution des coopératives agricoles

Les coopératives agricoles sont très présentes sur le territoire, ce qui permet de limiter les flux liés au transport des productions. Ces coopératives en plus de permettre de stocker les récoltes de céréales et oléo-protéagineux, permettent également d'approvisionner en intrants les agriculteurs.

Il n'y a que quelques projets d'évolution des différents sites. En effet, certains vont cesser leur activité de stockage d'engrais. Seul le silo Vivescia de Francheville va complètement cesser son activité fin 2021. Les autres coopératives n'ont pas de projet d'agrandissement.

La fermeture de ces points de collecte collectifs entraînera des projets de construction de bâtiments de stockage de récolte par les exploitations agricoles pour pallier ce phénomène.

Concernant les usines de déshydratation, Sun Deshy, présente à Francheville et Marson, envisage un agrandissement de son site de Francheville à court/moyen terme. Elle dispose déjà d'une réserve foncière de 3ha. Pour France Luzerne, il n'y a pas de projet d'évolution du site de Pogny.

Enjeux liés aux évolutions des exploitations agricoles

- Accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques agricoles
- Permettre le développement des exploitations agricoles en recherche de valeur ajoutée
- Développer l'agritourisme
- Permettre aux exploitants de développer leurs projets de bâtiments agricoles et de diversification
- Répondre aux besoins de développement de certaines coopératives agricoles du territoire
- Anticiper la cessation de certaines activités des coopératives agricoles, par rapport aux circulations agricoles et aux projets de nouveaux bâtiments agricoles

7. Les contraintes et difficultés rencontrées

Le détail des axes principaux de circulation agricole, les difficultés rencontrées sur certains axes, les chemins d'AF et les dépôts les plus proches du centre-village se trouvent dans l'atlas cartographique par commune.

7.1. Les circulations agricoles de plus en plus difficiles

L'ensemble des communes du territoire ont eu des remembrements, permettant de faciliter l'exploitation des parcelles regroupées. Les premiers remembrements sur le territoire ont commencé dans les années 50. Il y a également eu un remembrement intercommunal sur Chepy, Moncetz Longevas, St Germain la Ville et Sarry (2014).

Les AF gèrent et entretiennent les chemins agricoles créés lors de ces remembrements. Le réseau de chemins agricoles est important sur le territoire. Elles gèrent également des parcelles de stockage de récolte qui ont été créés principalement pour les betteraves. Ces dépôts se situent quelques fois à proximité de la zone urbaine.

Des dépôts de récolte sont aussi parfois réalisés par les agriculteurs sur leurs propres parcelles.

Les engins agricoles empruntent généralement ces chemins d'AF, évitant de circuler dans les centres-bourgs. D'autant plus, lorsqu'il y a eu des chemins de contournement créés pour faciliter les circulations, c'est le cas de certaines communes de la Vallée de la Coole et de la Moivre. Par exemple, il a été évoqué le souhait de réfléchir à un vrai chemin de contournement sur les communes de Marson et Vésigneul-sur-Marne.

Néanmoins, les engins agricoles et les camions transportant les récoltes sont parfois obligés de traverser les villages, au vu des flux existants entre les territoires comme vu précédemment.

Il est important de les prendre en compte dans les projets d'urbanisation et d'aménagement, afin d'éviter les éventuels conflits d'usage.

On retrouve des difficultés de circulation dans la majorité des communes du territoire. Certaines difficultés se retrouvent sur l'ensemble du territoire, d'autres sont plus spécifiques à certains secteurs.

Elles sont de plusieurs natures :

- Les aménagements de voirie qui ont été réalisés dans les traversées de village pour améliorer la sécurité des habitants et des usagers, en réduisant la largeur de voirie posent des difficultés pour les circulations agricoles. Préalablement, il est conseillé de faire des simulations avec la

profession agricole pour tout aménagement de ce type. De leur côté, les exploitants agricoles doivent s'engager à respecter les gabarits pour les convois agricoles.

- Les chemins de contournement réservés aux circulations agricoles sont parfois empruntés par d'autres usagers ou des ouvertures pour les nouvelles constructions sont réalisées le long de ces chemins.
- Des stationnements sur les voiries entravent la circulation sur certains axes.
- La largeur des voiries empruntées par les engins agricoles est diminuée.
- Les points de franchissement des contraintes « naturelles et physiques », de type chemin de fer ou rivière sont importants pour les circulations agricoles. Il est important de garantir leur entretien et leur usage.
- La traversée de la RD 3 est compliquée pour les engins agricoles, au vu de la circulation.

Les principales problématiques de circulation, qui sont revenues régulièrement dans l'enquête, sont liées aux aménagements de voirie qui réduisent les largeurs de voiries dans les centres des villages et les problématiques de stationnement sur les axes empruntés par les exploitants agricoles.

Pour éviter de traverser les villages, certains exploitants ont créé leur propre sortie en arrière du village.

7.2. Des conflits d'usage et de voisinage se développent mais restent minoritaires

Le territoire de la CCMC est majoritairement rural, les relations de voisinage sont plutôt bonnes. Néanmoins, certains conflits de plusieurs natures peuvent apparaître. Il peut s'agir des nuisances liées aux bruits générés par les ventilations des bâtiments de stockage, ou par des engins agricoles lors des récoltes.

Les agriculteurs se sont généralement adaptés et ont localisé leurs bâtiments de stockage en périphérie des habitations.

Le phénomène de poussière sur les chemins périphériques aux habitations peut aussi générer des nuisances sur certaines communes.

Une nouvelle contrainte réglementaire s'est ajoutée, avec les zones de non traitement (ZNT) pour les agriculteurs, à proximité des habitations. Cette contrainte pourrait être anticipée dans le document d'urbanisme pour gérer au mieux les interfaces entre la zone urbaine et la zone agricole.

Enjeux liés aux flux agricoles

- Maintenir et préserver les chemins d'AF, en interdisant les ouvertures de nouvelles constructions le long de ces chemins
- Garantir les points de franchissement des contraintes naturelles et des infrastructures
- Éviter les conflits d'usage, en consultant les AF et la profession agricole pour tout projet de sentier de randonnée ou piste cyclable et tout aménagement de voirie
- Prendre en compte les circulations liées aux agro-industries et adapter des plans de circulation agricole dans les communes où cela est nécessaire

PARTIE 2 « BIODIVERSITE, ENERGIE ET CLIMAT »

Les exploitants agricoles ont été interrogés lors des réunions de secteurs sur leur familiarité avec la notion de Trame Verte et Bleue et sur leurs aménagements ou pratiques en faveur de l'environnement et de la biodiversité sur l'exploitation (bande tampon, haie...). Ils ont également été questionnés sur l'évolution de leurs pratiques agricoles face au changement climatique.

1. La préservation de l'eau et l'agriculture

1.1. Une qualité de l'eau à améliorer sur une partie du territoire

Le territoire est concerné par deux captages prioritaires Conférence Environnementale, celui de Chepy et celui de Somme-Vesle. D'autres captages sont présents sur le territoire mais ne présentent pas de problématiques particulières.

Le territoire est aussi concerné par les bassins d'alimentation de deux captages prioritaires (hors CCMC), celui de Châlons-en-Champagne pour les produits de protection des plantes et celui Saint-Memmie pour les nitrates.

Ainsi les objectifs sont de :

- Diminuer l'usage des phytosanitaires en adaptant les systèmes de cultures
- Intercepter les produits de protection des plantes et les engrais avant qu'ils ne se retrouvent dans les cours d'eau et les nappes : création de haies, bandes enherbées, couverture des sols, végétalisation des fossés....
- Protéger les aires d'alimentation de captage en y favorisant des cultures nécessitant peu d'engrais et de pesticides
- Préserver les prairies et la mise en place des infrastructures naturelles telles que les haies

L'ensemble du territoire, classé en zone vulnérable au titre de la directive « Nitrates », est concerné par les programmes d'actions en zones vulnérables. Le sixième programme a été arrêté en août 2018 ; il prévoit notamment (en complément des mesures des précédents programmes – raisonnement et fractionnement de la fertilisation, épandage et stockage des effluents d'élevage...), des périodes d'interdiction d'épandage, la généralisation de couvertures végétales, l'interdiction du retournement des prairies, l'interdiction de drainage en zone humide...

La Chambre d'Agriculture accompagne, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques sur ces aires d'alimentation de captage. Les partenaires animent un plan d'action sur les 2 volets : nitrates, avec mise en place d'un paiement pour services environnementaux (PSE) expérimental sur ce réseau, et sur les phytosanitaires. Un essai zéro fuite est conduit au lycée de Somme Vesle. Il y a également des animations pour l'accompagnement vers des techniques alternatives.

Pour Chepy, dès l'année 2022, le territoire sera ouvert à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de remise en herbe. La problématique est essentiellement nitrates.

Le Lycée agricole de Somme Vesle et son exploitation attenante mènent des travaux d'expérimentation sur la réduction des produits phytosanitaires, en lien avec la Chambre d'Agriculture. Les agriculteurs de ce territoire sont particulièrement concernés pour améliorer la qualité de l'eau.

1.2. Une quantité d'eau satisfaisante mais fragile en été

L'irrigation des cultures est assez limitée sur le territoire. Quelques agriculteurs irriguent leurs parcelles, d'après les données récoltées, ils sont une vingtaine à irriguer une partie de leurs parcelles. Il s'agit

surtout de l'irrigation pour les pommes de terre de consommation ou les légumes de plein champ. Les secteurs les plus concernés sont la Vallée de la Marne, de la Coole et de la Vesle.

Les exploitants sont de plus vigilants sur les besoins en eau, ils récupèrent généralement l'eau de pluie pour les besoins d'entretien des cultures.

Néanmoins, lors de période de canicule, les cours d'eau subissent des assecs, il peut y avoir des restrictions d'eau et donc l'irrigation des cultures peut être limitée. Ce phénomène risque de s'accroître dans les années à venir.

Il y a donc des besoins de gérer les systèmes d'irrigation, stocker l'eau pour une meilleure gestion de celle-ci lors des périodes de sécheresse et de s'orienter vers des cultures moins consommatrices d'eau.

1.3. Des phénomènes d'inondation et ruissellement touchant une partie du territoire

La Vallée de la Marne est concernée par le risque d'inondation et est couverte par un plan de prévention des risques inondation (PPRI). Outre le fait que certaines parcelles agricoles sont souvent inondées principalement pendant la période hivernale, les flux agricoles et le développement des exploitations peuvent être impactés.

Certaines communes subissent des phénomènes de ruissellement importants, cela peut être accentué par l'urbanisation ou par les chemins agricoles.

Les agriculteurs peuvent limiter le phénomène grâce par exemple à :

- la mise en place de bandes enherbées le long des chemins
- l'adaptation des pratiques culturales
- la mise en place de couverts végétaux en intercultures...

La mise en place d'espaces végétalisés à proximité des zones urbaines et une limitation de zones imperméabilisées peut aussi contribuer à atténuer le phénomène. La préservation des zones humides permet également de limiter le phénomène.

Certaines communes du territoire sont concernées, comme par exemple Courtisols, Ecury-sur-Coole...

2. Les éléments de biodiversité se développent dans les exploitations agricoles

Les éléments paysagers sont assez rares dans la Champagne crayeuse, néanmoins, certains éléments contribuent à favoriser la biodiversité dans la plaine agricole. On peut citer les bords de chemins, les jachères, les bosquets, les bandes enherbées le long des cours d'eau...

Des programmes nationaux permettent aux agriculteurs de développer des haies, accompagnés entre autre dans la Marne par l'association Symbiose, pour des paysages de biodiversité.

Concernant la faune, le décalage du fauchage des bords de champs sur une période définie permet de la préserver. Le programme, initié récemment, Apiluz permet de maintenir des bandes de luzerne non fauchées pour permettre aux abeilles d'avoir encore de quoi butiner.

Les exploitations réalisent déjà des pratiques agricoles adaptées, comme par exemple la mise en place de CIPAN, de haies mellifères, de bandes tampon bouchon, de cultures qui stockent plus le carbone (chanvre...), le non labour...

De plus, l'aide des nouvelles technologies, leur permet de limiter l'usage de produits phytosanitaires, en apportant les doses strictement nécessaires, et au bon moment.

Les exploitants sont prêts à s'engager dans des actions collectives, menées avec la collectivité. Surtout, ils souhaitent que certaines actions soient rémunérées car elles entraînent pour certaines exploitations agricoles une perte de revenu dues à la perte de surface cultivée.

La piste de la rémunération pour le piégeage du carbone a également été évoquée.

Néanmoins, des blocages ont été évoqués par les agriculteurs, comme par exemple le fait que les surfaces prévues pour les éléments de biodiversité seront définitivement perdus pour l'agriculture et que ce soit une charge économique uniquement pour les exploitants. Elles peuvent néanmoins être déclarées comme des surfaces d'intérêt écologique (SIE) dans la PAC.

Certains souhaitent qu'il y ait des financements par la collectivité pour des merlons ou zones de transitions paysagères communes dans le cadre des nouvelles zones d'urbanisation future. Dans le cadre des zones de transitions paysagères, certains agriculteurs souhaiteraient qu'elles soient indemnisées, comme une perte de surface agricole.

Toutes ces améliorations de pratiques permettent aux exploitations de s'adapter au changement climatique qui les affecte de plus en plus.

Néanmoins, les exploitants redoutent que certaines bonnes pratiques à leur initiative deviennent des contraintes réglementées par la suite.

3. Les épandages concernent une partie du territoire

Afin d'améliorer la qualité des sols, les agriculteurs ont besoin d'apporter des engrais, chimiques mais aussi de la matière organique, sur leurs parcelles.

Pour les matières organiques locales, elles proviennent des élevages du territoire ou de territoires voisins. Concernant les épandages des agro-industries il s'agit de ceux de Francheville qui ont été recensés. Il y a aussi depuis peu les épandages liés aux méthaniseurs, celui de Coupetz mais aussi celui de Noirlieu par exemple.

D'après nos données, l'épandage lié aux élevages concerne plutôt le nord et le sud du territoire, le centre du territoire est plutôt concerné par l'épandage lié aux agro-industriels (cf figure 7).

Les exploitants doivent respecter une réglementation pour les épandages :

- La période d'épandage (de mi-octobre généralement à mi-janvier)
- La durée pour l'enfouissement des matières organiques
- Des distances par rapport aux cours d'eau/points d'eau (35m) et aux tiers (de 50 à 100m)

Ces épandages limitent le recours aux engrais chimiques dont la fabrication est très énergivore et dont l'épandage provoque des volatilisations en ammoniac. Ces épandages de matières organiques contribuent donc à une amélioration vis-à-vis du changement climatique.

Concernant les boues urbaines liées à la station d'épuration de Châlons-en-Champagne, il n'y a pour le moment plus d'épandages réalisés.

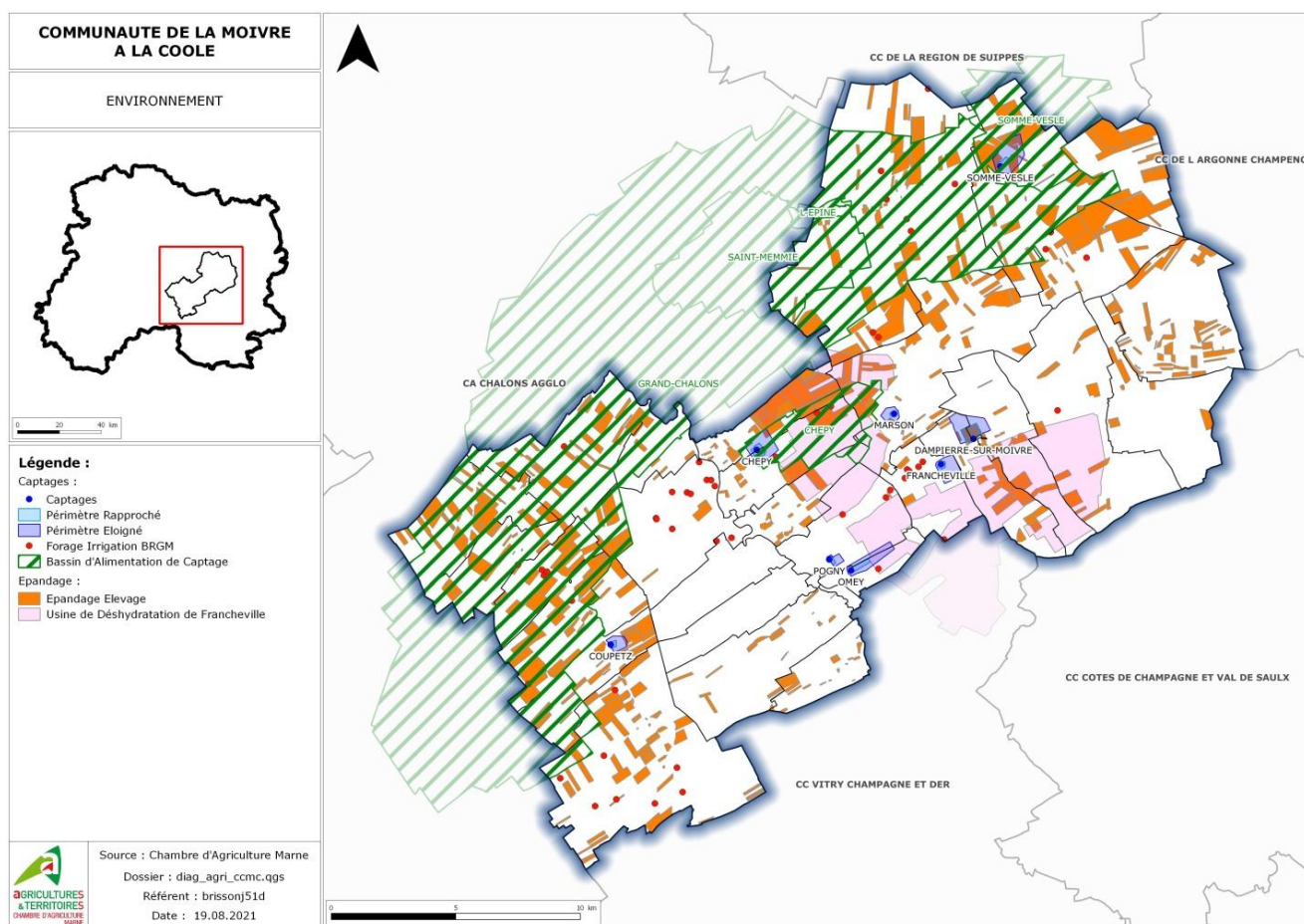


Figure 7 : Carte de l'agriculture face aux enjeux liés à l'eau sur la CCMC

4. La progression des énergies renouvelables sur une partie du territoire

Les projets d'éoliennes implantées sur les parcelles cultivées sont plus ou moins subis par les exploitants, elles peuvent générer des revenus complémentaires. Les parcs se développent sur le territoire, en particulier dans la vallée de la Coole et de la Marne. Elles commencent à saturer les paysages.

Ces énergies renouvelables entraînent de la consommation de terres agricoles, de même que les mesures compensatoires environnementales qui leur sont liées.

Certains exploitants ont relevé qu'il serait intéressant de réaliser de la concertation dans le cadre de la mise en place des mesures de biodiversité prévues en compensation de l'installation d'éoliennes.

Concernant l'énergie solaire, de plus en plus d'exploitants équipent leurs bâtiments agricoles existants. Sur la CCMC, environ 13% des bâtiments agricoles sont pourvus de panneaux solaires. La majorité des nouveaux projets de construction de bâtiments agricoles prévoient également des toitures solaires.

De même, les coopératives agricoles ont installé pour certaines des panneaux solaires sur leurs toitures.

Certaines contraintes peuvent empêcher ce développement, notamment les périmètres des monuments historiques.

Le développement de centrales solaires au sol sur les terres agricoles n'est pas envisageable sans synergie avec un projet agricole. Dans ce cas, le projet agricole doit conditionner l'équipement en panneaux photovoltaïques du site. Ces derniers doivent alors apporter un intérêt pour les productions agricoles (ombrage, apport de fraîcheur, récupération des eaux de pluie,...).

La méthanisation s'est développée récemment. Il n'y a qu'un méthaniseur à Faux-Vésigneul pour le moment. Un seul exploitant a évoqué un éventuel projet de méthaniseur, sans plus de détail. Ce type d'installation doit être anticipé, car elle peut générer des flux de circulation plus importants.

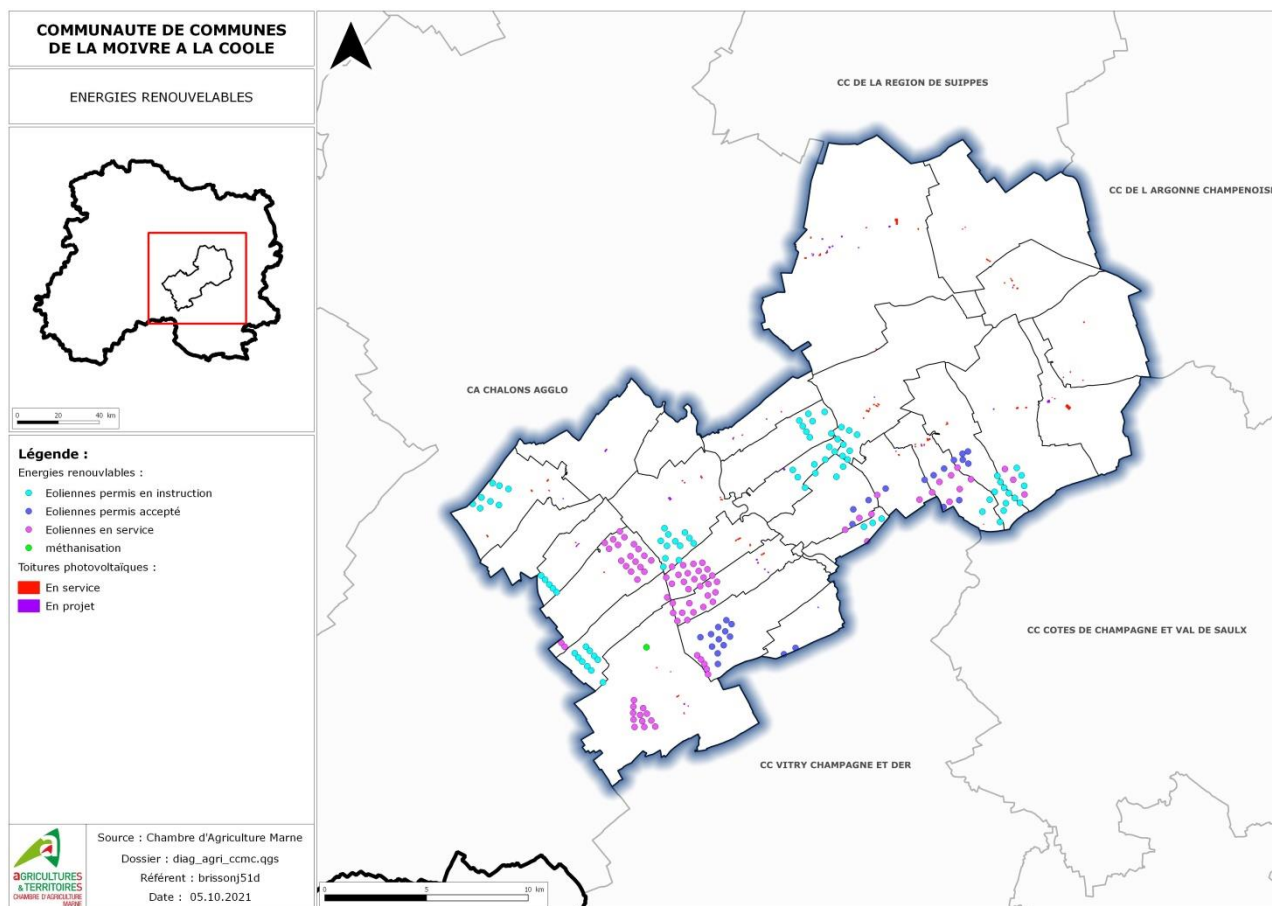


Figure 8 : Carte des énergies renouvelables sur la CCMC

Enjeux liés à la biodiversité, l'énergie et le climat

- Accompagner le développement des bonnes pratiques agricoles
- Aider à la mise en place d'éléments de biodiversité en concertation avec la profession agricole
- Préserver la ressource en eau et améliorer son stockage pour une meilleure utilisation
- Anticiper et gérer le phénomène de ruissellement sur certaines communes
- Développer les énergies renouvelables, telles que le photovoltaïque sur toitures et maîtriser le développement des éoliennes

PARTIE 3 « ETUDE PROSPECTIVE AGRICOLE »

1. Synthèse des enjeux agricoles

Au vu des deux parties précédentes, la synthèse des enjeux agricoles identifiés sur le territoire est présentée ci-dessous. Deux cartes synthétiques des enjeux se trouvent en annexe (cf annexe 5).

Fonctionnement et évolution de l'exploitation agricole

- Accompagner la transmission des exploitations agricoles du territoire pour éviter la perte d'une partie d'entre elles
- Assurer le renouvellement des générations
- Maintenir l'emploi agricole sur le territoire
- Maintenir les coopératives agricoles du territoire et leurs emplois
- Permettre la diversification et le développement des exploitations agricoles
- Maintenir les sites d'élevage et ne pas entraver leur éventuel développement
- Accompagner le développement des circuits courts et l'approvisionnement local
- Développer l'agritourisme

Biodiversité et environnement

- Accompagner le développement des bonnes pratiques agricoles
- Aider à la mise en place de mesures d'éléments de biodiversité en concertation avec la profession agricole
- Préserver la ressource en eau et améliorer son stockage pour une meilleure utilisation
- Anticiper et gérer le phénomène de ruissellement sur certaines communes
- Développer les énergies renouvelables, telles que le photovoltaïque sur toitures et maîtriser le développement des éoliennes
- Accompagner la certification des exploitations agricoles du territoire

L'agriculture et l'urbanisation

- Préserver les terres agricoles omniprésentes sur le territoire
- Permettre aux exploitants de développer leurs projets de bâtiments agricoles et de diversification
- Préserver les sites d'élevage de l'urbanisation future en prenant en compte le principe de réciprocité
- Permettre la réhabilitation des anciens corps de ferme ou les prendre en compte comme possibles espaces mutables
- Permettre l'évolution des bâtiments agricoles existants
- Répondre aux besoins de développement de certaines coopératives agricoles du territoire
- Réfléchir à la destination du site de la coopérative qui cesse
- Anticiper la reconversion d'anciens bâtiments d'élevage

Flux agricoles

- Maintenir et préserver les chemins d'AF, en interdisant les ouvertures de nouvelles constructions le long de ces chemins
- Garantir de bonnes circulations entre les sites d'exploitation, de récolte et de commercialisation
- Garantir les points de franchissement des contraintes naturelles et des infrastructures
- Eviter les conflits d'usage, en consultant les AF et la profession agricole pour tout projet de sentier de randonnée ou piste cyclable et tout aménagement de voirie
- Prendre en compte les circulations liées aux agro-industries
- Anticiper la cessation de certaines activités des coopératives agricoles, par rapport aux circulations agricoles et aux projets de nouveaux bâtiments agricoles

2. Analyse AFOM (Atouts Faiblesses / Opportunités Menaces)

A partir des enjeux définis précédemment, une analyse de l'agriculture du territoire peut être établie.

Atouts	Faiblesses
○ Un territoire occupé à presque 92% de terres agricoles au bon potentiel agronomique ○ Un réseau de chemins agricoles bien développé et des grandes parcelles facilitant la culture ○ Une économie agricole prédominante, avec la présence de coopératives sur le territoire ○ Le développement de nouvelles pratiques en faveur de l'environnement et la création d'éléments de biodiversité	○ La diminution du nombre d'exploitations agricoles face à l'agrandissement des exploitations ○ Peu d'installation de nouveaux exploitants hors cadre familiale ○ Une agriculture qui commence seulement à se diversifier ○ Un développement agritouristique quasi inexistant
Opportunités	Menaces
○ Les plans nationaux qui permettent de développer les éléments de biodiversité dans les exploitations ○ Le développement des circuits-courts grâce aux programmes nationaux et à l'attrait des consommateurs ○ La diversification vers de nouvelles productions en lien avec le contexte et la demande des consommateurs	○ L'évolution de la réglementation nationale et européenne pouvant entraîner des contraintes sur les exploitations ○ La volatilité des prix des matières premières ○ Une agriculture de plus en plus soumise aux aléas climatiques, ce qui impacte les revenus des exploitants et leur développement ○ La fermeture de silos entraînant une réorganisation des flux et le stockage des productions ○ Le développement des énergies renouvelables et de l'urbanisation réduisant et fragmentant les terres agricoles et entraînant des difficultés de circulation ○ Le développement de conflits d'usage/voisinage avec les nouveaux habitants ○ Des contraintes environnementales imposées mais non compensées pour les exploitants

Les terres agricoles du territoire grâce à leur potentiel, leur configuration, permettent de produire des cultures industrielles tournées vers l'export grâce aux coopératives présentes sur le territoire et aux alentours. Toutefois, les productions tendent à se diversifier, vers la production légumière majoritairement.

Outre la fonction première de l'agriculture qui est de nourrir la population, il lui est demandé d'assurer de multiples fonctions. Par exemple, pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux, paysagers, les exploitants agricoles doivent s'adapter et faire évoluer leurs pratiques agricoles, modifier leur parcellaire agricole...

Ces différentes fonctions peuvent évoluer suivant les réglementations qui sont imposées aux exploitations agricoles. De plus, la pression de l'urbanisation peut remettre en cause le fonctionnement de l'exploitation, avec les conflits d'usage sur les axes de circulation agricole, l'éloignement des bâtiments agricoles, le morcellement des exploitations...

Le développement de l'urbanisme, le développement des énergies renouvelables type éoliennes, le développement des carrières, vont entraîner une diminution des terres agricoles ou fragmentation, ce qui accentuera une perte d'exploitants agricoles et donc une perte de l'économie agricole du territoire.

3. Les enjeux définis par le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne

Le PLUi de la CCMC doit être compatible avec les objectifs du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Châlons en Champagne. Voici un rappel des orientations du PADD (Projet d'aménagement et de Développement Durable) concernant l'activité agricole :

- Dans son axe 3 «Renforcer l'attractivité économique de l'ensemble du territoire », une des orientations du SCoT est de « conforter les points forts du tissu économique et développer de nouvelles filières ». Ainsi pour l'agriculture, il s'agit de :

- Préserver les capacités de production, c'est à dire de préserver le foncier agricole, mais également de prévoir des secteurs de développement pour les activités agricoles.
- Prendre en compte le développement des circuits-courts, l'approvisionnement de la restauration collective.
- Prendre en compte le renouvellement des générations, favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.

- Dans l'axe 4, « Soutenir les mobilités durables, faciliter l'accès aux technologies numériques et améliorer l'efficacité énergétique », une orientation est de « Développer et diversifier les sources d'énergie ». Cela concerne la valorisation de la biomasse avec les méthaniseurs, l'énergie éolienne et l'énergie solaire grâce aux panneaux photovoltaïques. Un enjeu pour l'agriculture est également l'adaptation au changement climatique. Des phénomènes sont déjà observés : période de sécheresse, manque d'eau, période de gel réduite...

Dans le cadre de ces actions de développement des énergies renouvelables, il sera nécessaire de concilier les enjeux environnementaux, paysagers, sociétaux, et la préservation du foncier agricole.

- De même, le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) indique que l'espace agricole doit être protégé et la fonctionnalité des exploitations agricoles doit être prise en compte. Ainsi, il s'agira de limiter le mitage de l'espace agricole, préserver les circulations agricoles, notamment grâce aux chemins d'AF, permettre l'extension des bâtiments ou le regroupement des bâtiments agricoles, développer l'agriculture.

Le DOO rappelle également que l'espace agricole doit être considéré « comme élément structurant de l'armature agro-environnementale ». Ainsi, les chemins agricoles, les bandes enherbées apportent des éléments de biodiversité qu'il faut préserver.

4. Hiérarchisation des enjeux agricoles

A partir des enjeux, les exploitants présents aux réunions de secteurs ont défini leur hiérarchisation et leurs priorités définies sur le territoire :

- Permettre le développement des exploitations agricoles
- Maintenir de bonnes circulations agricoles ex-aequo avec Préserver les terres agricoles de l'urbanisation
- Limiter les conflits d'usage/voisinage

Le maintien des circulations agricoles est arrivé en premier pour les secteurs de la Vallée de la Marne et de la Vallée de la Coole. La limitation des conflits d'usage/voisinage est arrivée en premier sur les

secteurs de Courtisols et de la Vallée de la Coole. Quant à la préservation des terres agricoles de l'urbanisation, elle est arrivée en premier sur les secteurs de la Vallée de la Marne et de la Moivre.

Le maintien de l'emploi agricole sur le territoire, l'accompagnement de la transmission des exploitations agricoles du changement de pratiques en faveur de l'environnement arrivent après. Le développement des circuits-courts et de l'agritourisme arrivent en dernier.

La préservation des terres agricoles va être un enjeu important sur le territoire. En effet, au vu de la configuration des communes, peu de dents creuses sont des terres cultivées, pour les quelques-unes, il s'agit principalement de jachères, sauf sur Courtisols. Toute extension de l'urbanisation entraînerait de la consommation foncière de terre agricole qui entoure ces communes rurales. De plus, avec la compatibilité avec les documents supérieurs, le développement de certaines communes sera nécessairement contraint, pour préserver l'agriculture prédominante du territoire.

5. Scénarii de développement de l'agriculture

L'agriculture s'adapte et évolue perpétuellement, comme signalé précédemment, face à la pression sociétale, à une réglementation de plus en plus contraignante, à la dynamique des marchés,...

Dans ce contexte, nous présentons plusieurs scénarii de l'évolution de l'agriculture du territoire, suivant trois orientations : la recherche de valeur ajoutée, la recherche de compétitivité et la préservation de l'environnement. Tout l'enjeu sera de permettre à l'agriculture du territoire d'évoluer en tenant compte de ces trois scénarii. L'enjeu pour la collectivité sera d'adopter une stratégie en prenant en compte ces différents scénarii.

➤ Scénario 1 :

Une recherche de valeur ajoutée pour les exploitations agricoles pour améliorer leur revenu et répondre aux enjeux énergétiques et alimentaires :

- Généralisation des panneaux solaires sur toitures
- Diversification des exploitations pour contribuer à l'approvisionnement alimentaire de proximité : développement de cultures maraichères et vergers dans le tissu urbain ou en périphérie, mise en place de magasins à la ferme, distributeurs automatiques, transformation des productions à la ferme, commercialisation vers les territoires voisins
- Développement de centrales solaires au sol avec une activité agricole maintenue
- Développement des méthaniseurs et cultures énergétiques
- Attrait pour l'agritourisme : reconversion d'anciens bâtis agricoles en hébergement touristique, développement d'offre d'accueil à la ferme, création d'offres touristiques sur la découverte du patrimoine rural et agricole en lien avec le Musée de la Bertauge et les producteurs locaux

➤ Scénario 2 :

La recherche de compétitivité des exploitations, avec l'affranchissement du système de coopérative pour la vente des productions et l'achat des intrants, l'augmentation de la taille des exploitations, aura des conséquences :

- Des flux de circulations plus importants et moins concentrés nécessitant la mise en place de plans de circulation agricole
- Des sites de coopératives et bâtis agricoles à réhabiliter ou à muter
- Une augmentation de la taille des élevages existants et perte des plus petits élevages : anticiper la reconversion des bâtiments, libération de foncier pour l'habitat
- Des bâtiments agricoles se multiplient, de plus en plus grands pour stocker les productions

- L'agrandissement des exploitations agricoles et donc le développement de prestataires agricoles entraîne le besoin de créer des zones d'activité agricole pour leurs bâtiments de stockage de matériel
- La perte d'exploitants dans les communes entraîne une diminution de l'économie agricole dans ce territoire rural

➤ **Scénario 3 :**

L'agriculture au service de l'environnement, grâce aux dispositifs d'aides mis en place :

- Développement des mesures de biodiversité dans les exploitations
- Mise en place des PSE pour rémunérer les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir les écosystèmes (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...)
- Création d'aménagements hydrauliques suite à des études pour limiter les phénomènes de ruissellement
- Augmentation de la certification environnementale des exploitations et diminution de l'usage de produits phytosanitaires
- Mise en place de cultures dédiées au stockage de carbone
- Limitation stricte des intrants dans les aires d'alimentation de captages sensibles
- Délimitation de zones de non traitement large autour des zones habitées, créant des espaces de biodiversité gérées par la collectivité
- Maintien de terres agricoles cultivées/jachères présentes dans le tissu urbain en terres agricoles
- Maintien en herbe des zones humides et zones soumises à forte pression d'inondation

En prenant en compte la priorisation des enjeux par des exploitants du territoire et en prenant en compte les scénarii évoqués ci-dessus, la collectivité pourra définir son projet de territoire et envisager d'éventuelles actions, au-delà de l'élaboration du PLUi.

PARTIE 4 « PROPOSITIONS EN VUE DE LA DEFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE ET DE L'ELABORATION DU PLUI ».

1. Le contexte favorable au développement des circuits-courts, à la certification des exploitations agricoles, et à la préservation des terres agricoles

1.1. La recherche d'approvisionnement de plus en plus local

La Loi Egalim de novembre 2018 fixe plusieurs objectifs dans le cadre de la restauration collective. Les services de restauration scolaire et universitaire, les services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux et des établissements pénitentiaires dont elles ont la charge doivent proposer, au 1er janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables (bénéficiant de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine ou de mentions telles que « produit à la ferme », « fermier », HVE...), dont au moins 20% de produits biologiques.

Depuis 2021, le Triangle Marnais est en cours d'élaboration de son Plan Alimentaire Territorial (PAT) dont les objectifs sont :

- Valoriser les productions locales et rapprocher la production de la consommation
- Favoriser l'ancrage territorial et le développement économique du territoire
- Créer des conditions favorables pour une agriculture et alimentation durable et valoriser les produits locaux
- Sensibiliser et promouvoir une alimentation durable, de qualité et accessible à tous

Il concerne sept EPCI, dont la CCMC.

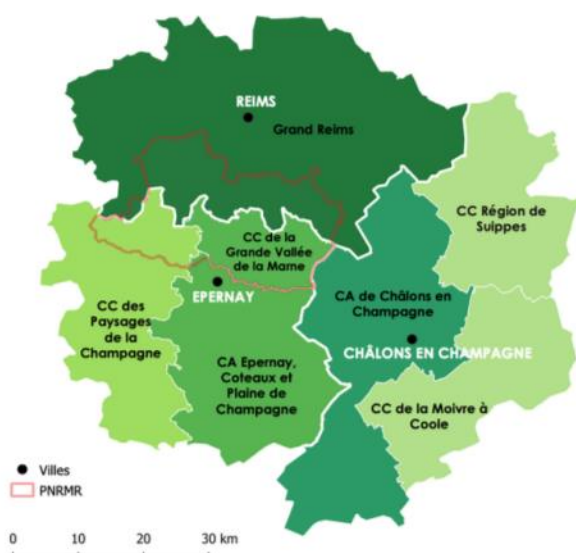


Figure 9 : Carte du PAT du Triangle Marnais (Source PNR Montagne de Reims)

Le Pays Vitryat élabore également son PAT, ce qui pourra avoir des répercussions positives sur le développement des exploitations agricoles de la CCMC.

Ainsi, les exploitations agricoles pourront avoir des perspectives de développement, et tendre vers une certification environnementale.

Sur les territoires voisins de la CCMC, La Ferme du Centre est un magasin de produits locaux situés au centre-ville de Châlons en Champagne, il y en a un depuis peu à Frignicourt. Plusieurs exploitations du territoire vendent leurs produits par ce biais. Concernant les marchés, il y a ceux de Châlons en Champagne pour les plus proches et depuis peu celui d'Ecury-sur-Coole. Des systèmes de vente en ligne comme les Locavor se développent également. Le plus proche pour le territoire où quelques exploitations adhèrent, est celui de St-Martin-sur-le-Pré.

Le développement des points de vente à la ferme, des distributeurs automatiques, des magasins de produits locaux et même des marchés de produits locaux permettra également aux exploitants de diversifier leur commercialisation.

1.2. La limitation de l'artificialisation des terres agricoles, naturelles et forestières

Le foncier agricole est soumis à des pressions de plus importantes et diversifiées. Outre la pression face à l'urbanisation pour l'habitat, le développement économique ou les infrastructures, il est également soumis à la pression de l'exploitation des ressources naturelles et des énergies renouvelables.

La Loi Climat et Résilience d'août 2021 fixe comme objectif d'ici 2030, un rythme d'artificialisation divisé par deux et d'ici 2050 le zéro artificialisation nette devra être atteint. Le développement des entrepôts et surfaces commerciales est également encadré.

De plus, la loi fixe l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique d'établir un inventaire des zones situées sur son territoire. Cela permettra ainsi aux collectivités d'adapter au mieux leurs projets de développement économique, artisanal et commercial et de limiter la consommation foncière liée à ces activités.

2. Les soutiens financiers bénéfiques au développement de l'agriculture

2.1. Le programme Leader pour le développement du territoire

Un programme de fonds européen Leader est en cours jusqu'en 2022, sur le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Châlons-en-Champagne, et donc la CCMC est concernée.

On retrouve des aides pour les porteurs de projets autour de plusieurs fiches actions, dont :

- La thématique de l'environnement et des énergies : Aménagement et mise en valeur de sites naturels (zones humides, piscicultures désaffectées, zones forestières, etc.) ; Echange et diffusion des bonnes pratiques, de communication, d'animation et de sensibilisation sur la préservation et la gestion de la ressource environnementale ; Soutien à l'expérimentation sur la préservation, le renouvellement et la production de la ressource environnementale
- La thématique des productions locales et tourisme : accompagnement au développement de filières courtes de valorisation des produits alimentaires locaux ; Accompagnement au développement de filières courtes de valorisation de la biomasse locale à des fins de production de matériaux biosourcés ; Organisation d'événementiels en lien avec le tourisme de mémoire, tourisme d'entreprises et industriel ; Travaux de rénovation/construction pour le développement de l'hébergement touristique ; Mise en place d'actions de découverte du territoire via l'usage du numérique

Ces aides pourraient permettre aux collectivités et aux exploitants agricoles de développer des actions en faveur de la mise en valeur des produits locaux et de l'agritourisme par exemple.

2.2. Les aides directes pour les exploitants agricoles

On retrouve des aides de différente nature pour permettre aux exploitants agricoles de se développer, ou pour répondre aux enjeux environnementaux :

- Pour le développement et la modernisation des exploitations agricoles : les aides du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) de la Région, suivant certains critères.
- Pour la préservation de l'environnement et des écosystèmes : les PSE permettent de rémunérer les agriculteurs par un moyen de paiement pour ces services de régulation stabilisant le climat, la quantité et la pureté de l'eau, la pollinisation... et ses services culturels via le maintien de patrimoine, de paysage support d'activités touristiques...
- Pour le développement de la biodiversité : le Plan haies dans le cadre du Plan de relance permet de financer la plantation de haies dans les exploitations agricoles.

3. Préconisations à prendre en compte dans le PLUi

Le PLUi doit prendre en compte les enjeux de l'agriculture dans son PADD puis les décliner dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le zonage et le règlement du PLUi.

Par rapport aux constats, enjeux définis et aux différents moyens permettant de développer et préserver l'agriculture tout en prenant en compte les autres enjeux, des préconisations sur les orientations et règlement du PLUi peuvent être définis :

3.1. Concernant la préservation de l'agriculture

- Préserver les terres agricoles en adaptant un zonage agricole lorsque les terres sont cultivées
- Permettre la construction, l'extension ou l'amélioration de nouveaux bâtiments d'exploitation sur les sites existants, penser également à de nouvelles installations (nouveaux sites) en périphérie ou extérieur du village
- Permettre le développement des énergies renouvelables liées aux exploitations agricoles
- Encourager la diversification et permettre le changement de destination en lien avec l'activité agricole ou «d'accueil» (vente à la ferme, gîtes ou autres)
- Avoir des règles non contraignantes pour des bâtiments agricoles fonctionnels : hauteur, implantation...
- Créer des secteurs spécifiques pour les coopératives agricoles pour permettre leur développement ou aménagement
- Prévoir des secteurs de développement pour les prestataires agricoles
- Assurer la fonction première des chemins d'AF pour l'usage agricole, concerter la profession pour le développement d'itinéraires pédestres

3.2. Concernant l'agriculture face à l'urbanisation

- Analyser au mieux les espaces disponibles au sein du tissu urbain, afin de rationaliser les nouvelles zones dédiées à l'habitat et au développement économique
- Limiter la consommation de terres agricoles en optimisant les espaces disponibles dans les villages et en créant des OAP détaillées
- Ne pas rapprocher l'urbanisation des axes importants pour la circulation agricole et des bâtiments agricoles
- Maintenir de bonnes circulations des engins agricoles, vers l'accès aux sites d'exploitation (livraisons, expéditions) et aux parcelles
- Préserver les chemins d'AF et ne pas autoriser d'accès de nouvelles constructions sur ces chemins

- Eviter d'autoriser les clôtures en limite de propriété de terres agricoles

3.3. Concernant l'agriculture et les enjeux environnementaux

- Ne pas augmenter les contraintes pour les exploitations agricoles par rapport aux aires d'alimentation de captage et aux PPRi
- Anticiper les contraintes liées à l'urbanisation nouvelle, en aménageant des espaces de transition dans les zones d'urbanisation future en interface avec les terres agricoles
- Imposer des places de stationnement dans les nouvelles parcelles construites
- Pour tout projet de création d'éléments de biodiversité, concerter la profession agricole pour une meilleure cohérence des projets
- Veiller à une limitation du classement des bois/haies/peupleraies en EBC (Espaces Boisés Classés), contraignants pour les haies mises en place dans le cadre d'éléments de biodiversité de l'exploitation agricole
- Maîtriser les risques d'inondation et de ruissellement

4. Indicateurs de suivi pour le PLUi

Dans le cadre du suivi du PLUi, différents indicateurs peuvent être utilisés pour suivre la préservation des terres agricoles et des exploitations agricoles :

- La consommation de terres agricoles (en hectares, par commune, en comparaison avec les EPCI voisines)
- L'évolution du nombre d'exploitations agricoles (en nombre par commune, en comparaison avec la moyenne départementale)
- L'évolution du nombre de surfaces dédiées aux énergies renouvelables/carrières (en hectares, par commune, en comparaison avec les EPCI voisins)
- Le nombre de nouveaux points de vente de produits agricoles (en nombre par commune)

5. Les pistes d'actions pour le projet de territoire

Afin d'aider la collectivité dans ses réflexions, au vu des enjeux et scénarii évoqués précédemment, des pistes d'actions peuvent être envisagées.

5.1. Pour limiter les conflits usages/voisinages

- Pour favoriser un réel espace de transition entre les terres agricoles et les zones urbanisées, il sera intéressant de créer des espaces paysagers en limites des nouvelles zones d'urbanisation futures.
- La communication via les outils numériques à la disposition de la collectivité sur l'usage des chemins d'AF et les conditions de circulation permettrait une meilleure connaissance des riverains sur l'importance de ces chemins pour les exploitants agricoles.
- La création d'itinéraires de randonnées ou de pistes cyclables sur des secteurs bien délimités, identifiés, en concertation avec la profession agricole, permettrait de répondre à la demande de la population tout en limitant les usages sur des zones non permises.
- Les présences d'un musée sur les outils agricoles et un lycée agricole au nord du territoire permettraient aux habitants de la CCMC de mieux comprendre l'agriculture locale, son évolution et pourraient limiter les éventuels conflits. Les événements du Musée rural ont lieu sur une commune de l'EPCI voisine, il n'y a pas d'interactions pour le moment entre ces différents organismes.

La Mairie de Somme Vesle a évoqué son souhait d'organiser des événements dans ce sens.

- La mise en place des stationnements dans les nouvelles parcelles à construire, la réflexion sur des parkings lorsque cela est nécessaire, ou encore la création de chemins de contournement agricole permettraient de concilier la circulation des différents usagers au sein des villages.

5.2. Pour assurer la pérennité des exploitations et leur développement

- L'identification et la préservation des parcelles proches des habitations avec un potentiel agronomique intéressant mais ne permettant plus une exploitation « classique », pourraient aider à la diversification des productions, plutôt que de les dédier à l'urbanisation.
- Concernant les exploitations agricoles sans repreneur, il pourrait être intéressant pour la collectivité de les identifier, d'essayer d'intervenir pour les maintenir. Le foncier pourrait permettre la mise en place de productions maraichères ou autres et installer de nouveaux exploitants sur le territoire.
- Pour les exploitations agricoles qui sont contraintes ou qui souhaitent sortir du village, il serait pertinent de réfléchir à des secteurs propices dédiés au développement des bâtiments agricoles.

5.3. Pour développer les circuits-courts et l'alimentation de proximité

- Le développement de l'approvisionnement en produits locaux dans les cantines scolaires, EHPAD et autres du territoire, permet de répondre aux objectifs de la loi Egalim, et aux attentes de la population.
- Le maintien et le développement de la mise en vente de produits locaux sur le territoire, comme les marchés, les distributeurs automatiques, les magasins à la ferme... mettent en avant les productions locales et encouragent la diversification des exploitations.

5.4. Pour améliorer la biodiversité et gérer le phénomène de ruissellement

- En concertation avec la profession agricole, le développement d'un programme de mise en place d'éléments de biodiversité, tout en réfléchissant à un système de compensation de perte foncière permettrait de répondre à différents enjeux.
- L'étude sur les risques de ruissellement sur certaines communes ou à l'échelle du territoire, et par la suite, la mise en place d'éventuelles solutions d'hydraulique douce ou d'autres moyens, permettrait de limiter le phénomène et aussi de répondre à des préoccupations des habitants et des agriculteurs.

5.5. Pour développer l'agritourisme

- L'agritourisme pourrait être développé grâce notamment aux pistes cyclables, aux atouts naturels du territoire. Il pourrait être intéressant de développer une offre de tourisme vert/patrimoine rural/productions agricoles en lien avec Musée et les producteurs locaux.
- L'identification des secteurs les plus propices au développement touristique ou besoin d'hébergements de loisirs, encouragera la création de gîtes ou chambres d'hôtes d'étape, par exemple dans des anciens corps de ferme aménagés.

CONCLUSION

L'agriculture évolue entre autres dans un contexte de volatilité des prix, de changement climatique, d'évolution de la société et elle doit sans cesse s'adapter. Aussi, les terres agricoles support de production des exploitations agricoles, sont sans cesse convoitées pour différents usages, l'urbanisation, la production d'énergie renouvelable, le développement de la biodiversité... Face à ces phénomènes, les exploitants agricoles peuvent avoir du mal à se projeter, pour la pérennité de leur exploitation ou pour son développement.

Les exploitations agricoles sont impactées par ces évolutions. Le territoire de la CCMC reste rural et majoritairement agricole, grâce aux exploitations agricoles présentes et aux coopératives agricoles. Les contraintes majeures concernent leur circulation, la réglementation et la pression environnementale.

Le PLUi, à travers ses différents documents, devra traiter de tous les enjeux définis par le code de l'urbanisme, que ce soit le développement démographique, économique, la préservation des terres agricoles et l'environnement, le développement du numérique... Un des enjeux majeurs sera de conserver cette identité agricole tout en conservant un équilibre avec les autres enjeux du territoire.

Il sera également important de replacer le territoire à une échelle supérieure pour prendre en compte les interactions qui existent avec d'autres territoires, sur toutes ces thématiques.

Cette étude permettra à la collectivité de s'approprier au mieux le contexte agricole du territoire et sa probable évolution, afin de définir son projet de territoire en conséquence. Pour aller plus loin, grâce aux différents dispositifs nationaux ou régionaux, la collectivité pourra être actrice du développement agricole de son territoire à travers un éventuel plan d'actions.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire destiné aux exploitants agricoles	41
Annexe 2 : Planning des réunions de secteurs avec les exploitants agricoles	47
Annexe 3 : Réglementation sanitaire des élevages	48
Annexe 4 : Liste des producteurs réalisant de la vente directe	49
Annexe 5 : Cartes synthétiques des enjeux agricoles du territoire.....	50

Annexe 1 : Questionnaire destiné aux exploitants agricoles



DIAGNOSTIC AGRICOLE

Collecte d'informations relative à votre exploitation agricole

Votre réponse contribuera à l'actualisation des connaissances concernant l'activité économique agricole de votre territoire, ses atouts, ses difficultés et les principaux enjeux à considérer dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Toutes vos réponses seront strictement confidentielles, elles seront traitées globalement.

I-Identification de votre exploitation

Raison sociale de l'entreprise agricole : _____

Adresse du siège social: _____

NOM Prénom du chef d'exploitation: _____

Adresse (si différente de l'entreprise) : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Votre âge : _____

NOMS Prénoms des associés (exploitants ou non exploitants) : _____

Nombre de Salariés(es) sur l'exploitation : temps plein : _ _ _ _ _
_saisonniers : _ _ _ _ _

II- Productions végétales

SAU (ha) : _____ Surface en prairie permanente (ha) : _____

Types de production		Surfaces (ha)	Signe officiel d'origine et de qualité, ou environnemental (AOP, IGP, HVE, Bio...)
Céréales/oléoprotéagineux			

Pommes de terre féculières			
Betteraves sucrières			
Luzerne			
Légumes de plein champ (précisez)			
Fourrage			
Maraichage (précisez les légumes)			
Fruits (précisez)			
Vigne			
Autres (précisez)			

III- Parcellaire et circulation

Vous jugez votre parcellaire :

☐ Groupé et proche du siège d'exploitation ☐ Moyennement groupé ☐ Dispersé

Localisation de vos parcelles :

Commune	Surface (Ha)

Préciser si vous avez des parcelles à enjeux agricoles (irriguées, dépôt de matériel...) (Référence cadastrale et nature de l'enjeu) :

Difficultés de circulation/voisinage :

Si vous rencontrez des difficultés de circulation ou autres, précisez les lieux et le type :

IV- Productions animales

Type d'élevage	Nombre d'animaux	Type de réglementation (Précisez RSD ou ICPE, suivant le nombre d'animaux)
Bovin		
Volaille		
Ovin		
Caprin		
Porcin		
Equin		
Autres		

V- Commercialisation

A quelles coopératives/clients sont vendues vos productions ? (Précisez nom et lieu) :

Réalisez-vous de la vente directe ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Pour quelle production ? où et comment se fait la commercialisation ?

Production	Lieu de commercialisation

Avez-vous un point de vente à la ferme ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui précisez (*distributeur automatique, magasin à la ferme*) ? :

VI- Transformation liée à la vente directe

Où sont transformées vos productions, qui les transforment ? (*pour les animaux précisez également le lieu d'abattage*)

Type de production	Lieu de transformation

VII- Autres activités

Présence d'un accueil touristique : ☐ gîte ☐ chambre d'hôtes

Type de label : -----

Taux de remplissage à l'année : -----

Type de clientèle : -----

Durée moyenne de séjour : -----

Motif de séjour (*Précisez professionnel, étape, vacances...*): -----

Autres activités (*restauration à la ferme, camping, pédagogique...*): -----

VIII- Réseau

Etes-vous adhérent à une CUMA ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui précisez son nom et la commune de localisation: _____

Avez-vous du matériel en commun ou travaillez-vous avec d'autres exploitations ? (si oui précisez sur quelles communes) : _____

Etes-vous adhérent à une autre démarche ? (si oui précisez):

IX- Avenir de votre exploitation

Votre exploitation à court terme (moins de 5 ans) :

☐ Phase de développement ☐ Régime de croisière ☐ Reconversion totale ou partielle

☐ Baisse d'activité ☐ Cessation progressive d'activité ☐ Autre : _ _ _ _ _

Vos projets/intérêts (Préciser pour chaque projet l'échéance : court terme (0 à 5 ans), moyen terme (5 à 10 ans), long terme (+10 ans)):

☐ Agrandissement de l'exploitation ☐ délocalisation ☐ évolution du parcellaire

Quel secteur/commune : _____

☐ Projet de diversification (nouvelle production, accueil à la ferme, atelier de transformation, local de vente etc.). Quel(s) projet(s), sur quelle(s) commune(s) :

☐ Nouveau(x) mode(s) de production (HVE, bio, agroforesterie etc.). Préciser :

☐ Projet de construction d'un nouveau bâtiment. Quel type ?

☐ Projet de reconversion d'anciens locaux agricoles. Quel type ?

- ☐ Méthanisation
 - ☐ Recherche d'associé/de salarié/regroupement d'exploitation
 - ☐ Adhérer à un réseau. *Préciser* _ _ _ _ _
 - ☐ Autre Précisez _ _ _ _ _
- _ _ _ _ _

Si vous êtes concernés par une transmission à court/moyen terme :

- ☐ Transmission avérée ☐ Pas avérée ☐ A l'étude

☐ *J'accepte que la Chambre d'agriculture de la Marne utilise mes informations mentionnées ci-dessus dans le cadre de l'élaboration du diagnostic agricole.*

Nous vous remercions pour votre participation.

*Pour suivre l'actualité relative au diagnostic agricole, vous pourrez consulter notre site internet **<https://marne.chambre-agriculture.fr/>***

Annexe 2 : Planning des réunions de secteurs avec les exploitants agricoles

Date	Lieu de réunion	Communes concernées
18/05	Courtisols	Marson/ Courtisols/ Poix/ Somme-Vesle
19/05	St-Jean-sur-Moivre	Francheville/ Dampierre-sur-Moivre/ St-Jean-sur-Moivre/ Coupéville/ Le Fresne/ Moivre
20/05	St-Germain-la-Ville	Omey/ Pogany/ Vésigneul-sur-Marne/ St-Germain-la-Ville/ Chepy
25/05	Vitry-la-Ville	Cheppes-la-Prairie/ St-Martin-aux-Champs/ Vitry-la-Ville/ Togny- aux-Bœufs/ Sogny-aux-Moulins/ Mairy-sur-Marne
26/05	Nuisement-sur-Coole	Ecury-sur-Coole/ Nuisement-sur-Coole/ Breuvery-sur-Coole/ St- Quentin-sur-Coole/ Cernon/ Coupetz/ Faux-Vésigneul

Annexe 3 : Réglementation sanitaire des élevages

actualisé par Décret n° 2016-1661 de 2016		RÉGLEMENTATION APPLICABLE en fonction du nombre d'animaux		
CATÉGORIES D'ÉLEVAGES (Rubriques ICPE)	REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL*(R.S.D)	REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES		
		DÉCLARATION	ENREGISTREMENT	AUTORISATION
Elevage de veaux de boucherie et/ ou bovins à l'engraissement ; transit et vente de bovins lorsque leur présence simultanée est supérieure à 24 heures	moins de 50	50 à 400	401 à 800	plus de 800
Elevage de vaches laitières	moins de 50	50 à 150	151 à 400	plus de 400
Elevage de vaches allaitantes	moins de 100	à partir de 100	/	/
Transit et vente de bovins , y compris les marchés et centres d'allotement, lorsque la présence des animaux est inférieure ou égale à 24 heures	moins de 50	capacité égale ou supérieur à 50 places	/	/
Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc. de)	moins de 5 000	*nombre d'animaux équivalents > 5000	emplacements >3000	Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660

Annexe 4 : Liste des producteurs réalisant de la vente directe

Commune	Nom de l'exploitation	Type de produits	Lieux principaux de vente directe
Breuvery-sur-Coole	VIE Elise	Légumes bios	Châlons-en- Champagne
Cernon	- OUI Fraise(s) - EARL DE LA NOUE COLINET	- Légumes et fruits - Miel	- Distributeur automatique Cernon - Cernon
Cheppes-la-Prairie	JUSTIN Rudy	Miel	
Coupéville	EARL SAINT JEANVAT	Lentillon et graines de lin	Coupéville
Courtisols	- La Ferme des Cyprès - EARL BREMONT Denis - EARL des 3 Puits - MOREAU Stellie - DOURNOT Dorothée	- Légumes bios - Asperges - Pommes de terre - Miel - Miel	- Magasin à la ferme Courtisols - Courtisols - Distributeur automatique Courtisols
Dampierre-sur-Moivre	EARL LOEW	Volailles et lapins	Magasin à la ferme Courtisols
Faux-Vésigneul	EARL HUSSON Thierry	Asperges	Magasin à la ferme Faux-Vésigneul
Mairy-sur-Marne	- EARL Kandel - SCEA Benjamin MARCHAL - EARL LAURENT	- Légumes et fraises - Asperges et raisin de table - Asperges	- Magasin à la ferme Mairy-sur-Marne - Magasin à la ferme Mairy-sur-Marne - Différents points de vente
Marson	- MOLE Christian - GERVAISE Gaël	- Miel - Miel	
Moivre	GENIN Céline	Miel	
Nuisement-sur-Coole	- SCEA PREVOST LONGUEVILLE - AUBERT Sébastien - SCEA GOBRON JOEL - FRANCOIS Renaud	- Asperges et légumes d'automne - Asperges - Pommes de terre - Miel	- Magasin à la ferme Nuisement-sur-Coole - Nuisement-sur-Coole - Nuisement-sur-Coole
Pogny	JOUETTE Abel	Fraises	Pogny
Poix	SCEA du TUMULUS	Porcs	
Vésigneul sur Marne	- SCEA Chevalier - GAEC SAINT NICOLAS	- Asperges - Escargots	- Magasin à la ferme Vésigneul-sur-Marne - Magasin à la ferme Vésigneul-sur-Marne

Annexe 5 : Cartes synthétiques des enjeux agricoles du territoire

